

## ANNEXE 1

*Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2022 comprenant :*

- *le bilan et le compte de résultats après répartition ;*
- *les bilans par secteurs ;*
- *le rapport de gestion auquel sera annexé le rapport de rémunération visé par l'article L6421-1 du CDLD, le rapport annuel d'évaluation portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction et le rapport de rémunération visé par l'article 3 :12 du CSA ;*
- *le détail des participations détenues au 31 décembre 2022 dans d'autres organismes tel que prévu dans la circulaire du 21 janvier 2019 relative aux pièces justificatives et visé aux articles L1512-5 et L1523-13 du §3 du CDLD;*
- *la liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges;*
- *le rapport du Commissaire Réviseur.*

Table des matières
--------------------

Examen des documents comptables arrêtés au 31 décembre 2022

<i>Bilan et le compte de résultats après répartition</i>	2
<i>Rapport de gestion</i>	50
<i>Organigramme</i>	57
<i>Rapport du Commissaire</i>	59
<i>Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services</i>	71
<i>Bilans par secteurs</i>	72
<i>Rapport de rémunération</i>	75
<i>Détail des participations détenues au 31 décembre 2021 dans d'autres organismes</i>	103

**COMPTES ANNUELS ET/OU AUTRES  
DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**DONNÉES D'IDENTIFICATION (à la date du dépôt)**

Dénomination : **SPI**

Forme juridique : Société coopérative

Adresse : Rue du Vertbois

N° : 11

Boîte :

Code postal : 4000

Commune : Liège

Pays : Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de l'entreprise de Liège, division Liège

Adresse Internet :

Adresse e-mail :

Numéro d'entreprise

0204.259.135

Date du dépôt du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts

03-02-2023

Ce dépôt concerne :

les COMPTES ANNUELS en EURO approuvés par l'assemblée générale du 27-06-2023

les AUTRES DOCUMENTS

relatifs à

l'exercice couvrant la période du

01-01-2022

au

31-12-2022

l'exercice précédent des comptes annuels du

01-01-2021

au

31-12-2021

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet :

C-app 6.1, C-app 6.2.2, C-app 6.2.4, C-app 6.2.5, C-app 6.3.2, C-app 6.3.4, C-app 6.5.2, C-app 6.7.2, C-app 6.17, C-app 6.18.2, C-app 9, C-app 12, C-app 13, C-app 14

**Ce document imprimé n'est pas destiné à être déposé auprès de la Banque nationale de Belgique.**

**LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES ET DÉCLARATION  
CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT  
COMPLÉMENTAIRE**

## LISTE DES ADMINISTRATEURS, GÉRANTS ET COMMISSAIRES

LISTE COMPLÈTE des nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de la société

### LEBEAU Caroline

Thier Belle-Vue 26

4520 Wanze

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2022-02-23

Administrateur

### COLOMBINI Deborah

Rue du Pérou 7

4460 Grâce-Hollogne

BELGIQUE

Début de mandat : 2022-05-17

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

### NYSSSEN Didier

Rue Max Houben 6

4800 Verviers

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

### HAUTPHENNE Eric

Rue Bordia 5

4210 Couthuin

BELGIQUE

Début de mandat : 2020-11-10

Fin de mandat : 2025-06-30

Président du Conseil d'Administration

### FORET Gilles

Rue Forgeur 9

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

### BENVEGNA Grégory

Rue Chiff-d'Or 62

4000 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

### GUCKEL Irwin

Rue Carpay 45

4683 Oupeye

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

### CLOSE-LECOQ Jean

Aux Grands Champs 16

4052 Chaudfontaine

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

### FABRIS Jean

Rue José Xhend 135

4652 Herve

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**MEURENS Jean-Claude**

Köllenhof 117  
4880 Aubel  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**GELDOF Julie**

Avenue Montesquieu 21  
4101 Seraing  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**VANDEBURIE Julien**

Rue Fernand Tilquin 49  
4030 Liège  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2020-11-10      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**FIRQUET Katty**

Rue de la Douix 35  
4130 Esneux  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2025-06-30      Vice-président du Conseil d'Administration

**GILLARD Luc**

Publémont 30  
4000 Liège  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2022-03-31      Administrateur

**LANDAUER Nathalie**

Rue Georges Lambert 3  
4280 Hannut  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**DESIRONT Pascale**

de l'Enfer 14 A  
4280 Hannut  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2021-12-21      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**DELCOURT René**

Chaussée de Wavre 31  
4217 Héron  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**GANSER Romain**

Rue du Cheval Blanc 124  
4852 Hombourg  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**GAILLARD Sandrina**

Rue Petit Bois 29  
4500 Huy  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2022-05-17      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**ERNST Serge**

Allée des Sorbiers 25  
4671 Blégny  
BELGIQUE  
Début de mandat : 2019-06-27      Fin de mandat : 2025-06-30      Administrateur

**BAUMGARTEN Werner**

Buschbergenweg 102

4701 Eupen

BELGIQUE

Début de mandat : 2019-06-27

Fin de mandat : 2025-06-30

Administrateur

**3 R, LEBOUTTE & CO (B00313)**

0460983491

Boulevard Emile de Laveleye 203

4020 Liège

BELGIQUE

Début de mandat : 2021-06-29

Fin de mandat : 2024-06-30

Commissaire

Représenté directement ou indirectement par :

REUCHAMPS Hélène (A02302)

\_\_\_\_\_  
RATY Stéphane (A02574)

**DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE**

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de la société\*,
- B. L'établissement des comptes annuels\*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

(\* Mention facultative.)

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)

<b>COMPTES ANNUELS</b>
------------------------

**BILAN APRÈS RÉPARTITION**

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIF</b>				
<b>FRAIS D'ÉTABLISSEMENT</b>	6.1	20		
<b>ACTIFS IMMOBILISÉS</b>		21/28	<b><u>158.070.298</u></b>	<b><u>152.003.656</u></b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>	6.2	21	<b>976.495</b>	<b>209.648</b>
<b>Immobilisations corporelles</b>	6.3	22/27	<b>151.630.034</b>	<b>146.149.320</b>
Terrains et constructions		22	3.961.405	4.300.765
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24	160.576	204.818
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26	127.567.337	129.375.853
Immobilisations en cours et acomptes versés		27	19.940.716	12.267.884
<b>Immobilisations financières</b>	6.4/6.5.1	28	<b>5.463.769</b>	<b>5.644.688</b>
Entreprises liées	6.15	280/1	5.000	5.000
Participations		280	5.000	5.000
Créances		281		
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	6.15	282/3	432.100	427.100
Participations		282	432.100	427.100
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8	5.026.669	5.212.588
Actions et parts		284	5.010.850	5.197.529
Créances et cautionnements en numéraire		285/8	15.819	15.059

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>ACTIFS CIRCULANTS</b>		29/58	<b>187.722.268</b>	<b>181.294.970</b>
<b>Créances à plus d'un an</b>		29	<b>94.874.600</b>	<b>80.670.365</b>
Créances commerciales		290	7.287.524	6.624.232
Autres créances		291	87.587.076	74.046.133
<b>Stocks et commandes en cours d'exécution</b>		3	<b>38.186.170</b>	<b>38.468.239</b>
Stocks		30/36	38.186.170	38.468.239
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35	38.186.170	38.468.239
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
<b>Créances à un an au plus</b>		40/41	<b>28.989.314</b>	<b>29.281.510</b>
Créances commerciales		40	6.136.868	6.106.537
Autres créances		41	22.852.446	23.174.973
<b>Placements de trésorerie</b>	6.5.1/6.6	50/53	<b>8.252.567</b>	<b>13.353.645</b>
Actions propres		50		
Autres placements		51/53	8.252.567	13.353.645
<b>Valeurs disponibles</b>		54/58	<b>15.728.973</b>	<b>18.365.473</b>
<b>Comptes de régularisation</b>	6.6	490/1	<b>1.690.644</b>	<b>1.155.738</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		20/58	<b>345.792.566</b>	<b>333.298.626</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PASSIF</b>				
<b>CAPITAUX PROPRES</b>				
<b>Apport</b>	6.7.1	10/15	<b><u>183.451.327</u></b>	<b><u>181.751.170</u></b>
Disponible		10/11	<b>42.181.850</b>	<b>40.744.200</b>
Indisponible		110	39.681.850	38.244.200
<b>Plus-values de réévaluation</b>		111	2.500.000	2.500.000
<b>Réserves</b>		12		
Réserves indisponibles		13	<b>28.413.183</b>	<b>28.585.756</b>
Réserves statutairement indisponibles		130/1	894.730	894.730
Acquisitions d'actions propres		1311	801.498	801.498
Soutien financier		1312		
Autres		1313		
Réserves immunisées		1319	93.232	93.232
Réserves disponibles		132	4.150.242	4.322.815
<b>Bénéfice (Perte) reporté(e)</b>	(+)/(-)	133	23.368.211	23.368.211
<b>Subsides en capital</b>		14	<b>12.510.351</b>	<b>14.783.631</b>
<b>Avance aux associés sur la répartition de l'actif net</b>		15	<b>100.345.943</b>	<b>97.637.583</b>
<b>PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS</b>		19		
<b>Provisions pour risques et charges</b>		16	<b><u>1.382.765</u></b>	<b><u>1.740.507</u></b>
Pensions et obligations similaires		160/5	<b>5.000</b>	<b>305.218</b>
Charges fiscales		160		
Grosses réparations et gros entretien		161		
Obligations environnementales		162		
Autres risques et charges	6.8	163		
<b>Impôts différés</b>		164/5	5.000	305.218
		168	<b>1.377.765</b>	<b>1.435.289</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>DETTES</b>		17/49	<b>160.958.474</b>	<b>149.806.949</b>
<b>Dettes à plus d'un an</b>	6.9	17	<b>123.346.635</b>	<b>113.553.935</b>
Dettes financières		170/4	120.978.009	111.288.575
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et dettes assimilées		172		
Etablissements de crédit		173	116.817.593	107.128.159
Autres emprunts		174	4.160.416	4.160.416
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes sur commandes		176		
Autres dettes		178/9	2.368.626	2.265.360
<b>Dettes à un an au plus</b>	6.9	42/48	<b>34.717.792</b>	<b>33.404.753</b>
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42	13.373.842	12.188.785
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	3.455.298	2.954.227
Fournisseurs		440/4	3.455.298	2.954.227
Effets à payer		441		
Acomptes sur commandes		46	9.677.088	9.889.831
Dettes fiscales, salariales et sociales	6.9	45	2.261.979	1.892.077
Impôts		450/3	419.761	392.905
Rémunérations et charges sociales		454/9	1.842.218	1.499.172
Autres dettes		47/48	5.949.585	6.479.833
<b>Comptes de régularisation</b>	6.9	492/3	<b>2.894.047</b>	<b>2.848.261</b>
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		10/49	<b>345.792.566</b>	<b>333.298.626</b>

## COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Ventes et prestations</b>		70/76A	<b>32.549.664</b>	<b>32.748.704</b>
Chiffre d'affaires	6.10	70	13.820.725	16.471.240
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction)	(+)/(-)	71	-282.069	-3.145.619
Production immobilisée		72	4.733.605	10.639.496
Autres produits d'exploitation	6.10	74	14.263.556	8.774.893
Produits d'exploitation non récurrents	6.12	76A	13.847	8.694
<b>Coût des ventes et des prestations</b>		60/66A	<b>36.061.306</b>	<b>31.908.289</b>
Approvisionnements et marchandises		60	8.692.624	9.032.583
Achats		600/8	8.692.624	9.032.583
Stocks: réduction (augmentation)	(+)/(-)	609		
Services et biens divers		61	3.181.484	2.155.050
Rémunérations, charges sociales et pensions	(+)/(-)	6.10 62	10.950.956	9.742.144
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	11.182.290	8.889.580
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	6.10 631/4	-84.957	61.281
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-)	6.10 635/8	-300.218	217.725
Autres charges d'exploitation	6.10	640/8	2.439.127	1.809.926
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-)	649		
Charges d'exploitation non récurrentes	6.12	66A		
<b>Bénéfice (Perte) d'exploitation</b>	(+)/(-)	9901	<b>-3.511.642</b>	<b>840.415</b>

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Produits financiers</b>		75/76B	<b>4.327.900</b>	<b>4.651.198</b>
Produits financiers récurrents		75	4.327.484	4.651.058
Produits des immobilisations financières		750		4.108
Produits des actifs circulants		751	9.714	1.181
Autres produits financiers	6.11	752/9	4.317.770	4.645.769
Produits financiers non récurrents	6.12	76B	416	140
<b>Charges financières</b>		65/66B	<b>3.316.482</b>	<b>3.287.982</b>
Charges financières récurrentes	6.11	65	3.145.839	3.287.938
Charges des dettes		650	1.242.749	1.352.349
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises)	(+)/(-)	651		2.270
Autres charges financières		652/9	1.903.090	1.933.319
Charges financières non récurrentes	6.12	66B	170.643	44
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts</b>	(+)/(-)	9903	<b>-2.500.224</b>	<b>2.203.631</b>
<b>Prélèvement sur les impôts différés</b>		780	<b>57.524</b>	<b>57.524</b>
<b>Transfert aux impôts différés</b>		680		
<b>Impôts sur le résultat</b>	(+)/(-)	6.13 67/77	<b>3.153</b>	<b>6.973</b>
Impôts		670/3	3.153	6.973
Régularisation d'impôts et reprise de provisions fiscales		77		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice</b>	(+)/(-)	9904	<b>-2.445.853</b>	<b>2.254.182</b>
<b>Prélèvement sur les réserves immunisées</b>		789	<b>172.573</b>	<b>172.573</b>
<b>Transfert aux réserves immunisées</b>		689		
<b>Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter</b>	(+)/(-)	9905	<b>-2.273.280</b>	<b>2.426.755</b>

**AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Bénéfice (Perte) à affecter</b>	(+)/(-) 9906	<b>12.510.351</b>	<b>14.783.631</b>
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) (9905)	-2.273.280	2.426.755
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	14.783.631	12.356.876
<b>Prélèvement sur les capitaux propres</b>	791/2		
sur l'apport	791		
sur les réserves	792		
<b>Affectation aux capitaux propres</b>	691/2		
à l'apport	691		
à la réserve légale	6920		
aux autres réserves	6921		
<b>Bénéfice (Perte) à reporter</b>	(+)/(-) (14)	<b>12.510.351</b>	<b>14.783.631</b>
<b>Intervention des associés dans la perte</b>	794		
<b>Bénéfice à distribuer</b>	694/7		
Rémunération de l'apport	694		
Administrateurs ou gérants	695		
Travailleurs	696		
Autres allocataires	697		

**ANNEXE****ETAT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES****FRAIS DE DÉVELOPPEMENT****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8051P	XXXXXXXXXX	21.722
8021		
8031		
(+)/(-) 8041		
8051	21.722	
8121P	XXXXXXXXXX	21.722
8071		
8081		
8091		
8101		
(+)/(-) 8111		
8121	21.722	
81311	0	

**CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, SAVOIR-FAIRE, MARQUES ET DROITS SIMILAIRES****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8052P	XXXXXXXXXX	916.659
8022	693.006	
8032		
(+)/(-) 8042	245.226	
8052	1.854.891	
8122P	XXXXXXXXXX	707.011
8072	171.385	
8082		
8092		
8102		
(+)/(-) 8112		
8122	878.396	
211	976.495	

**ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

**TERRAINS ET CONSTRUCTIONS**

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

Cessions et désaffectations

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice**

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**Mutations de l'exercice**

Actés

Repris

Acquis de tiers

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

Transférés d'une rubrique à une autre

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8191P	XXXXXXXXXX	11.390.842
8161	15.523	
8171		
(+)/(-) 8181		
8191	11.406.365	
8251P	XXXXXXXXXX	
8211		
8221		
8231		
(+)/(-) 8241		
8251		
8321P	XXXXXXXXXX	7.090.077
8271	354.883	
8281		
8291		
8301		
(+)/(-) 8311		
8321	7.444.960	
(22)	3.961.405	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193P	XXXXXXXXXX	1.190.632
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163	40.775	
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8183		
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8193	1.231.407	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253P	XXXXXXXXXX	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8243		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8253		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323P	XXXXXXXXXX	985.814
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8273	85.017	
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8313		
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8323	1.070.831	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(24)	160.576	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>200.369.599</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8165	8.762.489	
Cessions et désaffectations	8175		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8185	164.125	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8195	<b>209.296.213</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>291.426</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8215		
Acquises de tiers	8225		
Annulées	8235		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8245		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8255	<b>291.426</b>	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>71.285.172</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actés	8275	10.571.005	
Repris	8285		
Acquis de tiers	8295		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8305		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8315	164.125	
<b>Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8325	<b>82.020.302</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(26)	<b>127.567.337</b>	

**IMMOBILISATIONS EN COURS ET ACOMPTES VERSÉS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8196P	XXXXXXXXXX	12.267.884

**Mutations de l'exercice**

Acquisitions, y compris la production immobilisée

8166 7.941.723

Cessions et désaffectations

8176 23.665

Transferts d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8186 -245.226

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice**

8196 19.940.716

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actées

8216

Acquises de tiers

8226

Annulées

8236

Transférées d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8246

**Plus-values au terme de l'exercice**

8256

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326P XXXXXXXXXXXX

**Mutations de l'exercice**

Actés

8276

Repris

8286

Acquis de tiers

8296

Annulés à la suite de cessions et désaffectations

8306

Transférés d'une rubrique à une autre

(+)/(-) 8316

**Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice**

8326

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE**

(27) 19.940.716

## ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

## ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

Valeur d'acquisition au terme de l'exercice

## Plus-values au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

## Plus-values au terme de l'exercice

## Réductions de valeur au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

## Réductions de valeur au terme de l'exercice

## Montants non appelés au terme de l'exercice

## Mutations de l'exercice

## Montants non appelés au terme de l'exercice

## VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

## ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES

## VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

## Mutations de l'exercice

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

## VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE

## RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE

Codes	Exercice	Exercice précédent
8391P	XXXXXXXXXX	5.000
8361		
8371		
(+)/(-) 8381		
8391	5.000	
8451P	XXXXXXXXXX	
8411		
8421		
8431		
(+)/(-) 8441		
8451		
8521P	XXXXXXXXXX	
8471		
8481		
8491		
8501		
(+)/(-) 8511		
8521		
8551P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8541		
8551		
(280)	5.000	
281P	XXXXXXXXXX	
8581		
8591		
8601		
8611		
(+)/(-) 8621		
(+)/(-) 8631		
(281)		
8651		

**ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - PARTICIPATIONS,  
ACTIONS ET PARTS****Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Acquisitions

Cessions et retraits

Transferts d'une rubrique à une autre

**Valeur d'acquisition au terme de l'exercice****Plus-values au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Acquises de tiers

Annulées

Transférées d'une rubrique à une autre

**Plus-values au terme de l'exercice****Réductions de valeur au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice**

Actées

Reprises

Acquises de tiers

Annulées à la suite de cessions et retraits

Transférées d'une rubrique à une autre

**Réductions de valeur au terme de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****Mutations de l'exercice****Montants non appelés au terme de l'exercice****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****ENTREPRISES AVEC LIEN DE PARTICIPATION - CRÉANCES****VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****Mutations de l'exercice**

Additions

Remboursements

Réductions de valeur actées

Réductions de valeur reprises

Différences de change

Autres

**VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE****RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE  
L'EXERCICE**

Codes	Exercice	Exercice précédent
8392P	XXXXXXXXXX	427.100
8362		
8372		
(+)/(-) 8382	5.000	
8392	432.100	
8452P	XXXXXXXXXX	
8412		
8422		
8432		
(+)/(-) 8442		
8452		
8522P	XXXXXXXXXX	
8472		
8482		
8492		
8502		
(+)/(-) 8512		
8522		
8552P	XXXXXXXXXX	
(+)/(-) 8542		
8552		
(282)	432.100	
283P	XXXXXXXXXX	
8582		
8592		
8602		
8612		
(+)/(-) 8622		
(+)/(-) 8632		
(283)		
8652		

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>AUTRES ENTREPRISES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS</b>			
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>5.247.897</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Acquisitions	8363		
Cessions et retraits	8373	11.452	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8383	-5.000	
<b>Valeur d'acquisition au terme de l'exercice</b>	8393	<b>5.231.445</b>	
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453P	<b>XXXXXXXXXX</b>	
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8413		
Acquises de tiers	8423		
Annulées	8433		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8443		
<b>Plus-values au terme de l'exercice</b>	8453		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>1.543</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Actées	8473	170.643	
Reprises	8483	416	
Acquises de tiers	8493		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8503		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8513		
<b>Réductions de valeur au terme de l'exercice</b>	8523	<b>171.770</b>	
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>48.825</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>	(+)/(-) 8543		
<b>Montants non appelés au terme de l'exercice</b>	8553	<b>48.825</b>	
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(284)	<b><u>5.010.850</u></b>	
<b>AUTRES ENTREPRISES - CRÉANCES</b>			
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	285/8P	<b>XXXXXXXXXX</b>	<b>15.059</b>
<b>Mutations de l'exercice</b>			
Additions	8583	760	
Remboursements	8593		
Réductions de valeur actées	8603		
Réductions de valeur reprises	8613		
Différences de change	(+)/(-) 8623		
Autres	(+)/(-) 8633		
<b>VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE</b>	(285/8)	<b><u>15.819</u></b>	
<b>RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE</b>	8653		

## INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTICIPATIONS

### PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles la société détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles la société détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital, des capitaux propres ou d'une classe d'actions de la société.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus				Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	Nature	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
		Nombre	%				%	(+ ) ou (- ) (en unités)
<b>DU TIHANGE</b> 0770791989 Société coopérative à responsabilité limitée du Vertbois 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	100	100		2021-12-31	EUR	5.000	0
<b>Groupement d'intérêt économique Trilogiport</b> 0898081131 Quai de Maestricht 14 4000 Liège BELGIQUE	PARTS		33,33		2019-12-31	EUR	145.083	-11.199
<b>LSP1</b> 0748573645 Société anonyme Lambert-Lombart 3 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	3.675	49		2021-12-31	EUR	401.749	-348.251
<b>SORASI S.A.</b> 0435532572 RUE DU VERTBOIS 11 4000 Liège BELGIQUE	PARTS	200	40		2021-12-31	EUR	124.000	0
<b>Wallonie Développement</b> 0874449060 Avenue Sergent Vrithoff 2 5000 Namur BELGIQUE	PARTS	5	12,5		2021-12-31	EUR	27.088	1.679

## PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

### AUTRES PLACEMENTS DE TRÉSORERIE

#### Actions, parts et placements autres que placements à revenu fixe

Actions et parts - Valeur comptable augmentée du montant non appelé

Actions et parts - Montant non appelé

Métaux précieux et œuvres d'art

#### Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

#### Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis

d'un mois au plus

de plus d'un mois à un an au plus

de plus d'un an

#### Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51		
8681		
8682		
8683		
52		
8684		
53	<b>8.252.567</b>	<b>13.353.645</b>
8686	2.251.388	2.855.733
8687	6.001.179	10.497.912
8688		
8689		

### COMPTES DE RÉGULARISATION

#### Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important

ABONNEMENTS LOGICIELS

INTERETS BANCAIRES

SUBSIDE FONCTIONNEMENT 2022

LOYERS

NAVETTE VAL BENOIT

COMMISSION 2022

DIVERS

ABONNEMENTS TRAIN-BUS

FORMATIONS

SERVICE SURVEILLANCE

MAINTENANCES

ABONNEMENTS DOCUMENTATIONS-REVUES

ASSURANCES

ELECTRICITE-GAZ

QUOTE PART CONCESSIONNAIRES A REPORTER

Exercice
82.479
5.933
1.437.599
30.153
7.152
784
947
2.454
853
2.435
2.498
5.960
62.843
23.396
25.158

**ETAT DE L'APPORT ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT**

**ETAT DE L'APPORT**

**Apport**

Disponible au terme de l'exercice  
 Disponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice  
 Indisponible au terme de l'exercice

**Capitaux propres apportés par les actionnaires**

En espèces  
 dont montant non libéré  
 En nature  
 dont montant non libéré

Modifications au cours de l'exercice  
 PARTS COMMUNALES "A"  
 CAPITAL PROVINCE PARTS "B"  
 PARTS SECTEUR COMMUNES "E"

Actions nominatives  
 Actions dématérialisées

**Actions propres**

Détenues par la société elle-même  
 Nombre d'actions correspondantes  
 Détenues par ses filiales  
 Nombre d'actions correspondantes

**Engagement d'émission d'actions**

Suite à l'exercice de droits de conversion  
 Montant des emprunts convertibles en cours  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre  
 Suite à l'exercice de droits de souscription  
 Nombre de droits de souscription en circulation  
 Montant de l'apport  
 Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Codes	Exercice	Exercice précédent
110P	XXXXXXXXXX	38.244.200
(110)	39.681.850	
111P	XXXXXXXXXX	2.500.000
(111)	2.500.000	
8790	42.181.850	
87901	75	
8791		
87911		

Codes	Montants	Nombre d'actions
	-75	
	1.437.600	
	125	
8702	XXXXXXXXXX	
8703	XXXXXXXXXX	

Codes	Exercice
8722	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	

**Parts**

Répartition

Nombre de parts

Nombre de voix qui y sont attachées

Ventilation par actionnaire

Nombre de parts détenues par la société elle-même

Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

**EXPLICATION COMPLÉMENTAIRE RELATIVE À L'APPORT (Y COMPRIS L'APPORT EN INDUSTRIE)**

Exercice

**PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES**

**VENTILATION DE LA RUBRIQUE 164/5 DU PASSIF SI CELLE-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT**

Provisions litiges

Exercice
5.000

**ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF**

**VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE**

**Dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	13.373.842
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	13.373.842
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

**Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année**

	(42)	<b>13.373.842</b>
--	------	-------------------

**Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir**

Dettes financières	8802	39.061.856
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	38.507.134
Autres emprunts	8852	554.722
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	1.758.085
<b>Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir</b>	<b>8912</b>	<b>40.819.941</b>

**Dettes ayant plus de 5 ans à courir**

Dettes financières	8803	81.916.153
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et dettes assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	78.310.459
Autres emprunts	8853	3.605.694
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	610.541

**Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir**

	8913	<b>82.526.694</b>
--	------	-------------------

**DETTES GARANTIES (COMPRISES DANS LES RUBRIQUES 17 ET 42/48 DU PASSIF)****Dettes garanties par les pouvoirs publics belges**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes salariales et sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges****Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

## Dettes financières

Emprunts subordonnés

Emprunts obligataires non subordonnés

Dettes de location-financement et dettes assimilées

Etablissements de crédit

Autres emprunts

## Dettes commerciales

Fournisseurs

Effets à payer

Acomptes sur commandes

Dettes fiscales, salariales et sociales

Impôts

Rémunérations et charges sociales

Autres dettes

**Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de la société**

Codes	Exercice
8921	96.745.295
8931	
8941	
8951	
8961	96.745.295
8971	
8981	
8991	
9001	
9011	
9021	
9051	
9061	96.745.295
8922	
8932	
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

**DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES****Impôts (rubriques 450/3 et 179 du passif)**

Dettes fiscales échues

Dettes fiscales non échues

Dettes fiscales estimées

**Rémunérations et charges sociales (rubriques 454/9 et 179 du passif)**

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale

Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	419.761
450	
9076	
9077	1.516.310

**COMPTES DE RÉGULARISATION****Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important**

Produits à reporter

Charges à imputer

Participations infrastructures à reporter

Exercice
19.403
147.859
2.726.785

## RÉSULTATS D'EXPLOITATION

### PRODUITS D'EXPLOITATION

#### CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Ventilation par catégorie d'activité

Développement économique

13.820.725

16.471.240

Ventilation par marché géographique

Belgique - région liégeoise

13.820.725

16.471.240

#### Autres produits d'exploitation

Subsides d'exploitation et montants compensatoires obtenus des pouvoirs publics

740

12.118.967

5.236.815

#### CHARGES D'EXPLOITATION

Travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Nombre total à la date de clôture

9086

109

107

Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein

9087

100

94,4

Nombre d'heures effectivement prestées

9088

190.386

184.287

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs

620

7.439.638

6.725.177

Cotisations patronales d'assurances sociales

621

2.189.134

1.970.459

Primes patronales pour assurances extralégales

622

748.332

505.079

Autres frais de personnel

623

573.852

541.429

Pensions de retraite et de survie

624

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>Provisions pour pensions et obligations similaires</b>			
Dotations (utilisations et reprises)	(+)/(-) 635		
<b>Réductions de valeur</b>			
Sur stocks et commandes en cours			
Actées	9110		
Reprises	9111	24.761	24.761
Sur créances commerciales			
Actées	9112	145.831	108.401
Reprises	9113	206.027	22.359
<b>Provisions pour risques et charges</b>			
Constitutions	9115		217.725
Utilisations et reprises	9116	300.218	
<b>Autres charges d'exploitation</b>			
Impôts et taxes relatifs à l'exploitation	640		
Autres	641/8	2.439.127	1.809.926
<b>Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de la société</b>			
Nombre total à la date de clôture	9096	4	2
Nombre moyen calculé en équivalents temps plein	9097	2,5	2,3
Nombre d'heures effectivement prestées	9098	4.769	4.488
Frais pour la société	617	268.446	187.113

**RÉSULTATS FINANCIERS****PRODUITS FINANCIERS RÉCURRENTS****Autres produits financiers**

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Différences de change réalisées

Autres

Intérêts pris en charge par la Région Wallonne

Autres

**CHARGES FINANCIÈRES RÉCURRENTES****Amortissement des frais d'émission d'emprunts****Intérêts portés à l'actif****Réductions de valeur sur actifs circulants**

Actées

Reprises

**Autres charges financières**

Montant de l'escompte à charge de la société sur la négociation de créances

**Provisions à caractère financier**

Dotations

Utilisations et reprises

**Ventilation des autres charges financières**

Différences de change réalisées

Ecart de conversion de devises

**Autres**

Intérêts Sowafinal

Autres

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125	2.420.569	2.725.044
9126		
754		
	1.889.266	1.919.628
	7.933	1.095
6501		
6502		
6510		2.270
6511		
653		
6560		
6561		
654		
655		
	1.889.266	1.919.628
	13.811	13.685

**PRODUITS ET CHARGES DE TAILLE OU D'INCIDENCE EXCEPTIONNELLE**

	Codes	Exercice	Exercice précédent
<b>PRODUITS NON RÉCURRENTS</b>	76	<b><u>14.263</u></b>	<b><u>8.834</u></b>
<b>Produits d'exploitation non récurrents</b>	(76A)	<b>13.847</b>	<b>8.694</b>
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	760		
Reprises de provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents	7620		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	7630		
Autres produits d'exploitation non récurrents	764/8	13.847	8.694
<b>Produits financiers non récurrents</b>	(76B)	<b>416</b>	<b>140</b>
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières	761	416	140
Reprises de provisions pour risques et charges financiers non récurrents	7621		
Plus-values sur réalisation d'immobilisations financières	7631		
Autres produits financiers non récurrents	769		
<b>CHARGES NON RÉCURRENTES</b>	66	<b><u>170.643</u></b>	<b><u>44</u></b>
<b>Charges d'exploitation non récurrentes</b>	(66A)		
Amortissements et réductions de valeur non récurrents sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	660		
Provisions pour risques et charges d'exploitation non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6620		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations incorporelles et corporelles	6630		
Autres charges d'exploitation non récurrentes	664/7		
Charges d'exploitation non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6690		
<b>Charges financières non récurrentes</b>	(66B)	<b>170.643</b>	<b>44</b>
Réductions de valeur sur immobilisations financières	661	170.643	44
Provisions pour risques et charges financiers non récurrents: dotations (utilisations)	(+)/(-) 6621		
Moins-values sur réalisation d'immobilisations financières	6631		
Autres charges financières non récurrentes	668		
Charges financières non récurrentes portées à l'actif au titre de frais de restructuration	(-) 6691		

**IMPÔTS ET TAXES****IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés  
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif  
Suppléments d'impôts estimés

**Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs**

Suppléments d'impôts dus ou versés  
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

**Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé**

Codes	Exercice
9134	3.153
9135	2.914
9136	
9137	239
9138	
9139	
9140	

**Incidence des résultats non récurrents sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**

Exercice

**Sources de latences fiscales**

Latences actives  
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs  
Autres latences actives

Latences passives  
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	5.573.723
9142	5.573.723
9144	

**TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS****Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A la société (déductibles)  
Par la société

**Montants retenus à charge de tiers, au titre de**

Précompte professionnel  
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	897.745	847.256
9146	2.669.584	1.602.054
9147	2.252.280	1.978.925
9148	2.914	6.746

**DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN****GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR LA SOCIÉTÉ POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS****Dont**

Effets de commerce en circulation endossés par la société

Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par la société

Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par la société

**GARANTIES RÉELLES****Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par la société sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de la société**

## Hypothèques

Valeur comptable des immeubles grevés

Montant de l'inscription

Pour les mandats irrévocables d'hypothéquer, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à prendre inscription en vertu du mandat

## Gages sur fonds de commerce

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie et qui fait l'objet de l'enregistrement

Pour les mandats irrévocables de mise en gage du fonds de commerce, le montant pour lequel le mandataire est autorisé à procéder à l'enregistrement en vertu du mandat

## Gages sur d'autres actifs ou mandats irrévocables de mise en gage d'autres actifs

La valeur comptable des actifs grevés

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Sûretés constituées ou irrévocablement promises sur actifs futurs

Le montant des actifs en cause

Le montant maximum à concurrence duquel la dette est garantie

## Privilège du vendeur

La valeur comptable du bien vendu

Le montant du prix non payé

Codes	Exercice
9149	
9150	
9151	
9153	
91611	137.500
91621	137.500
91631	852.500
91711	
91721	
91811	
91821	
91911	
91921	
92011	
92021	



**ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES**

Exercice

**MONTANT, NATURE ET FORME DES LITIGES ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS**

Exercice

**RÉGIMES COMPLÉMENTAIRES DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉS AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS**

Description succincte

Mesures prises pour en couvrir la charge

**PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À LA SOCIÉTÉ ELLE-MÊME**

Montant estimé des engagements résultant de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Codes	Exercice
9220	

**NATURE ET IMPACT FINANCIER DES ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE, non pris en compte dans le bilan ou le compte de résultats**

Exercice

**ENGAGEMENTS D'ACHAT OU DE VENTE DONT LA SOCIÉTÉ DISPOSE COMME ÉMETTEUR D'OPTIONS DE VENTE OU D'ACHAT**

Exercice
----------

**NATURE, OBJECTIF COMMERCIAL ET CONSÉQUENCES FINANCIÈRES DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN**

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société

Exercice
----------

**AUTRES DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (dont ceux non susceptibles d'être quantifiés)**

DROIT DE SUPERFICIE DETENU  
DROIT DE SUPERFICIE OCTROYE

Exercice
388.165
388.165

**RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES, LES ENTREPRISES ASSOCIÉES ET LES AUTRES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION**

**ENTREPRISES LIÉES**

**Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Placements de trésorerie**

Actions

Créances

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs**

**Résultats financiers**

Produits des immobilisations financières

Produits des actifs circulants

Autres produits financiers

Charges des dettes

Autres charges financières

**Cessions d'actifs immobilisés**

Plus-values réalisées

Moins-values réalisées

Codes	Exercice	Exercice précédent
(280/1)	<b>5.000</b>	<b>5.000</b>
(280)	5.000	5.000
9271		
9281		
9291		
9301		
9311		
9321		
9331		
9341		
9351		
9361		
9371		
9381		
9391		
9401		
9421		
9431		
9441		
9461		
9471		
9481		
9491		

**ENTREPRISES ASSOCIÉES****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

**Garanties personnelles et réelles**

Constituées ou irrévocablement promises par la société pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises associées

Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises associées pour sûreté de dettes ou d'engagements de la société

**Autres engagements financiers significatifs****AUTRES ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION****Immobilisations financières**

Participations

Créances subordonnées

Autres créances

**Créances**

A plus d'un an

A un an au plus

**Dettes**

A plus d'un an

A un an au plus

Codes	Exercice	Exercice précédent
9253	<b>432.100</b>	<b>427.100</b>
9263	432.100	427.100
9273		
9283		
9293	<b>45.088</b>	<b>27.152</b>
9303		
9313	45.088	27.152
9353		
9363		
9373		
9383		
9393		
9403		
9252		
9262		
9272		
9282		
9292		
9302		
9312		
9352		
9362		
9372		

**TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ**

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

**RELATIONS FINANCIÈRES AVEC****LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT LA SOCIÉTÉ SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES****Créances sur les personnes précitées**

Conditions principales des créances, taux d'intérêt, durée, montants éventuellement remboursés, annulés ou auxquels il a été renoncé

**Garanties constituées en leur faveur****Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur****Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable**

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	109.384
9504	

**LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)****Emoluments du (des) commissaire(s)****Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

**Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)**

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	23.000
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

**Mentions en application de l'article 3:64, §2 et §4 du Code des sociétés et des associations**

## DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LES SOCIÉTÉS SOUMISES AUX DISPOSITIONS DU CODE DES SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

La société n'établit pas de comptes consolidés ni de rapport consolidé de gestion, parce qu'elle en est exemptée pour la (les) raison(s) suivante(s)

### INFORMATIONS À COMPLÉTER PAR LA SOCIÉTÉ SI ELLE EST FILIALE OU FILIALE COMMUNE

Nom, adresse complète du siège et, s'il s'agit d'une société de droit belge, numéro d'entreprise de la(des) société(s) mère(s) et indication si cette (ces) société(s) mère(s) établit (établissent) et publie(nt) des comptes consolidés dans lesquels ses comptes annuels sont intégrés par consolidation\*:

---

**RÈGLES D'ÉVALUATION**

La législation prévoit que les comptes annuels doivent donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise.

Les comptes annuels doivent être établis avec clarté et indiquer systématiquement d'une part, à la date de clôture de l'exercice, la nature et le montant des avoirs et droits de l'entreprise, de ses dettes, obligations et engagements ainsi que de ses moyens propres et, d'autre part, pour l'exercice clôturé à cette date, la nature et le montant de ses charges et produits.

Lors du Conseil Permanent du 13 janvier 1984, il a été adopté un certain nombre de règles particulières pour la clôture des comptes au 31 décembre 1983.

Ces règles reprises au Comité Permanent du 24 février 1984, et modifiées lors du Comité Permanent du 14 mars 1986 et lors du Conseil d'Administration du 27 mars 1992, du Bureau Exécutif du 14 juin 1996, des conseils d'administration des 4 mai 2001, 8 novembre 2002, 11 avril 2003, 23 avril 2004, 28 avril 2009, 27 avril 2010, 13 mai 2014, 12 mai 2015, 17 mai 2016, 17 juin 2020 **et 23 mai 2023** sont résumées ci-après :

## I. PRINCIPE

Chaque entreprise détermine les règles qui, dans le respect des dispositions du présent chapitre, mais compte tenu de ses caractéristiques propres, président aux évaluations dans l'inventaire prévu à l'article 7, alinéa 1er, de la loi et, notamment, aux constitutions et ajustements d'amortissements, de réductions de valeur et de provisions pour risques et charges ainsi qu'aux réévaluations.

Ces règles sont arrêtées par l'organe d'administration de l'entreprise et actées dans le livre prévu à l'article 7, alinéa 3, de la loi.

Elles sont résumées dans l'annexe ; ce résumé doit conformément à l'article 3, être suffisamment précis pour permettre d'apprécier les méthodes d'évaluation adoptées.

## ACTIF

### II. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

S'ils ne sont pas pris en charge par le Compte de Résultats de l'exercice, les frais d'étude et de recherche sont portés sous cette rubrique.

Ces actifs sont amortis comme suit :

- Logiciels applicatifs liés à la réalisation de la nouvelle plate-forme informatique : 5 ans
- Autres : 3 ans

### III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La durée d'amortissement est limitée à une durée d'amortissement normale, soit :

- bâtiment à usage exclusif de bureaux : 30 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010

- autres bâtiments : 20 ans. Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 27 avril 2010
- investissements photovoltaïques : 20 ans.
- **rafraîchissement de locaux (ce point a été rajouté par le conseil d'administration du 23 mai 2023) : entre 5 et 10 ans**
- mobiliers : 10 ans
- matériel courant : 5 ans
- matériel informatique (décision du conseil d'administration du 12 mai 2015) :
  - Aménagement de la salle machine : 10 ans
  - Migration vers nouveaux serveurs, remplacement de la pointeuse, logiciels applicatifs et sécurisation informatique : 5 ans
  - **Dans le cadre du projet SPINNOVE : mise en place de processus, d'outils informatiques et de reporting : 10 ans. (ce point a été rajouté par le conseil d'administration du 23 mai 2023)**
  - Autres : 3 ans

Lorsque des investissements sont réalisés dans le cadre d'un contrat ou d'une convention assortie d'un droit personnel (location, sous-location) ou réel (emphytéose, droit de superficie) et qu'ils ne peuvent être récupérés au terme de celui-ci, l'amortissement de ces investissements se réalise sur la durée de vie résiduelle de ce droit. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 27 avril 2010.

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'une concession d'un droit réel (emphytéose, droit de superficie), et que l'opération ne répond pas aux critères de leasing financier, l'investissement est amorti sur la durée du droit concédé. Cette règle a été ajoutée par le conseil d'administration du 12 mai 2015.

L'activation de terrains acquis pour être commercialisés via des emphytéoses se fait pour les parcs d'activités économiques d'intérêt supra-communal, soit des parcs spécialisés ou bien localisés sur des axes de communication majeurs, ainsi que pour des parcs aménagés sur d'anciennes friches industrielles requalifiées. Par-contre les parcs de nature locale resteront en stocks, même si une formule de commercialisation peut s'envisager de manière optionnelle.

Lorsque les terrains sont commercialisés en emphytéose, une réduction de valeur à 100% est appliquée sur la valeur inscrite pour ceux-ci en immobilisés. La valeur inscrite en subsides y correspondant est en parallèle prise en résultats à 100%. Annuellement, en proportion de la durée de l'emphytéose, une reprise de réduction de valeur est effectuée jusqu'à reconstituer au terme de celle-ci la valeur initiale du coût de revient (valeur en immobilisés déduction faite des subsides y correspondant).

Les montants repris dans le compte 26500002 Val Benoît NA correspondent à la valeur des surfaces casco du bâtiment Génie Civil sur le site du Val Benoît. La commercialisation de celles-ci est prévue différenciée, ceci en fonction de la situation du marché mais une priorité donnée à l'intégration au centre de service existant.

Pour l'année pendant laquelle l'immobilisation incorporelle ou corporelle a été acquise ou constituée:

- la première annuité d'amortissement portant sur des immobilisations acquises ou constituées pendant l'exercice comptable n'est prise en considération à titre de frais professionnels qu'en proportion de la partie de l'exercice comptable au cours duquel les immobilisations sont acquises ou constituées;

- le montant global des frais accessoires au prix d'achat est amorti de la même manière que le montant en principal de la valeur d'investissement de revient des immobilisations concernées.
- Les éléments qui sont investis distinctement du principal ou postérieurement à celui-ci ont une durée d'amortissement correspondant à leur nature spécifique

Lorsqu'un immobilisé fait l'objet d'un financement identifiable, la charge d'intérêts dits intercalaires car relatifs aux capitaux empruntés pour les financer avant mise en exploitation effective de l'immobilisé sera portée à l'actif et amortie de la même manière que l'immobilisé auquel elle se rapporte. Cette règle sera d'application pour une période normale de réalisation du projet. Les intérêts correspondant aux périodes relatives soit à des retards significatifs et anormaux, soit au laps de temps conséquent entre la fin de la réalisation et la mise en exploitation effective ne seront pas activés.

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015, le petit matériel, le petit outillage, et les fournitures de bureau ne seront immobilisés que si leur valeur hors TVA est de minimum 1000 EUR, ceci en concordance avec la coordination de l'arrêté ministériel n°1 du 2 septembre 1980 suite notamment à la publication de l'arrêté ministériel daté du 4 décembre 2013 (Moniteur Belge du 9 décembre 2013).

#### IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Sont comptabilisées à leur valeur d'acquisition. Des réductions de valeur sont opérées en cas de moins-value durable ou définitive.

#### V. CREANCES A PLUS D'UN AN - VII. CREANCE A UN AN AU PLUS

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées comme suit :

1. Pour les **locataires de bâtiments** :
  - a. Dès le prononcé d'une faillite, la créance concernée devra être assortie d'une réduction de valeur à 100%
  - b. Pour les créances dont l'ancienneté est de 6 mois au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de valeur de 50% sera portée en compte. Pour les créances dont l'ancienneté est d'un an au moment de l'établissement des comptes annuels, une réduction de 100% sera portée en compte. Cette disposition ne s'applique pas en cas de plan d'apurement convenu avec le créancier
2. **Dans les autres situations**, les décisions de réduction de valeur seront analysées au cas par cas

Les créances à un an au plus comprennent les inscriptions envers les pouvoirs publics et autres intervenants tenu compte de l'avancement des travaux en respect des conventions qui les lient à la SPI.

**Ce point a été modifié par le conseil d'administration du 23 mai 2023.**

#### VIII. PLACEMENT DE TRESORERIE - IX. VALEURS DISPONIBLES

Ces postes figurent pour leur valeur nominale ou d'acquisition. Des réductions de valeur sont enregistrées pour tenir compte des aléas attachés à leur récupération.

## VI. STOCKS

L'évaluation des stocks est effectuée suivant les directives du Ministère de l'Intérieur, c'est-à-dire la valeur d'acquisition sous défalcation des subsides et interventions conformément aux directives, les charges financières sont portées annuellement en augmentation de la valeur des terrains et zonings.

Des réductions de valeur sont appliquées conformément aux articles 3 :47 et 3 :48 de l'Arrêté royal du 29 avril 2019 portant exécution du Code des sociétés et associations.

## PASSIF

### VI. SUBSIDES EN CAPITAL

Les subsides en capital sont inscrits conformément aux prescrits des conventions qui lient la SPI aux pouvoirs subsidants ou aux partenaires intervenants.

Les inscriptions se réalisent suivant le principe du « matching principle » tenu compte de l'avancement des travaux conventionnellement convenus dans ces conventions.

Ces inscriptions correspondent en immobilisations notamment à des bâtiments et à des terrains ZAE destinés à la vente en emphytéose.

### VII. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

A la fin de chaque exercice, les provisions à constituer pour couvrir tous les risques et charges prévus sont déterminées avec prudence, sincérité et bonne foi.

Les provisions afférentes aux exercices antérieurs sont régulièrement revues et reprises en résultat si elles sont devenues sans objet.

### VIII. DETTES

Les dettes sont enregistrées à leur valeur d'origine. Sont mis à charge du résultat de l'exercice les rémunérations, allocations et autres avantages sociaux qui sont attribués au cours d'un exercice ultérieur en raison de prestations effectuées au cours de l'exercice ou d'exercices antérieurs.

Les dettes à un an au plus comprennent les inscriptions de rétrocession convenues avec les concessionnaires, celles-ci tenant compte de l'avancement des travaux.

**AUTRES INFORMATIONS À COMMUNIQUER DANS L'ANNEXE**

Justification juridique de la position adoptée par l'organe de gestion de SPI concernant la non inscription d'impôts différés relatifs aux subsides en capital.

L'examen de la situation de SPI, effectué en continuité comptable depuis son assujettissement à l'impôt des sociétés, révèle qu'en raison notamment de la déductibilité des pertes reportées qui lui est acquise, l'imposition effective de certains subsides apparaît, à la clôture du bilan, comme une simple éventualité eu égard à l'importance du montant de ces pertes. A ce jour, l'appréciation de la comptabilisation éventuelle d'impôts différés (suivant les articles 3:28 et 3:29 AR/CSA) a toujours conduit l'organe de gestion de SPI à considérer comme une possibilité mais non comme une probabilité, eu égard aux données révélées par l'expérience antérieure, que le patrimoine de SPI puisse être grevé de charges fiscales afférentes aux subsides recueillis.

**Indications concernant certains litiges**

Le décret du 11 mars 2004 relatif aux structures d'accueil des activités économiques comporte des mesures spécifiques en matière d'expropriation. L'article 2 du décret précise qu'afin de promouvoir le développement économique et social, objet qui constitue la mission de service public générale de SPI, les intercommunales peuvent procéder à l'expropriation "des immeubles nécessaires à l'aménagement des espaces destinés à accueillir des activités économiques, à favoriser leur implantation ou à permettre l'extension d'activités existantes". Dans le cadre de ces opérations, le résultat de recours en défaveur de SPI peut avoir un impact sur le coût de revient du parc d'activités économiques concerné.

Actuellement, divers litiges avec des entrepreneurs sont également en cours, soit en situation de précontentieux, de premier jugement favorable à SPI ou en attente de jugement. Des montants n'ont pas été provisionnés concernant ces litiges, soit parce qu'aucun impact n'est prévisible, soit parce que les montants éventuels sont indéterminés.

**AUTRES DOCUMENTS À DÉPOSER EN VERTU DU CODE DES  
SOCIÉTÉS ET DES ASSOCIATIONS**

**RAPPORT DE GESTION**

# Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions du Code des Sociétés et Associations, nous avons l'honneur de vous rendre compte de la gestion de l'intercommunale au cours de l'exercice clôturé le 31 décembre 2022.

## I. EXPOSÉ DE L'ÉVOLUTION DES AFFAIRES, DU RÉSULTAT ET DE LA SITUATION BILANTAIRE

### A. Chiffre d'affaires, production immobilisée et produits d'exploitation

Les éléments principaux sont :

- les locations, redevances de bâtiments et de salles de réunion : 3.573.829 EUR en 2022 contre 3.268.953 EUR en 2021, soit une hausse de 304 876 EUR. En 2022, une moyenne de 41.731 m<sup>2</sup> de bâtiments (tous types confondus) a été mise à disposition des entreprises sur une surface louable de 47.531 m<sup>2</sup>, soit un taux d'occupation de 87.8 %. Une augmentation du taux d'occupation de presque 4 % est à constater par rapport à 2021 ( 83 9 % de taux d'occupation soit 36.936 m<sup>2</sup> occupés sur une surface totale de 44.017 m<sup>2</sup>).
- les revenus générés par les ventes ou droits d'emphytéose de terrains dans les parcs d'activités économiques : 9.035.257 EUR en 2022 contre 14 540.250 EUR en 2021 ; pour 2022, les ventes représentent 2.631.981 EUR contre 6.403.276 EUR pour les droits d'emphytéose.
- les prestations de services (assistance à maîtrise d'ouvrage pour les pouvoirs publics dont missions pour les Communes sinistrées suite aux inondations, gestion des copropriétés, études en intelligence territoriale, projets Mind IT et Smart référent) ainsi que la production immobilisée pour la réaffectation du bâtiment pour la Cité des Métiers/Forem/Ulège atteignent 1.131 023 EUR en 2022, auxquelles s'ajoutent celles subsidiées par le FEDER pour 266 893 EUR. En 2021, les prestations de services pour le même périmètre d'activités s'établissaient à 1.093.888 EUR.
- en conformité avec l'article 21 des statuts, la Province de Liège a versé un montant de cotisations de 1 437.599 EUR contre 1.399.359 EUR en 2021. Les Communes se sont acquittées de cotisations d'un montant de 1.408.515 EUR contre 1.376 152 EUR l'année antérieure.
- des refacturations de charges locatives sont enregistrées pour 975.188 EUR en 2022 contre 833.917 EUR en 2021.

## B. Résultat et commentaires par rapport au budget

La perte de l'exercice avant impôts est de 2.500.225 EUR.

Après impôts sur le résultat de -3.153 EUR, après prélèvement en réserves et impôts différés de 230.098 EUR, l'exercice se clôture par une perte à affecter de 2.273 280 EUR. Il est proposé de l'affecter au résultat reporté.

	2022	2021	2020
Résultat de l'exercice avant impôts	-2.500 225	2.203.631	1 518.842
Résultat de l'exercice	-2.273.280	2.426.755	1.754.910

Compte tenu du résultat reporté de l'exercice précédent de 14.783.631 EUR, le total du résultat à affecter s'élève à 12.510.351 EUR.

Le budget 2022 validé par le Conseil d'Administration du 29 mars 2022 présentait une perte de 349.274 EUR. Les variations entre ce budget et le résultat de l'exercice avant impôts sont influencés par les éléments suivants :

- les ventes et conventions d'emphytéose de terrains (hors ventes pour compte de tiers) se montent respectivement à 5,4 ha et 15,5 ha pour un total de 20,9 ha, à comparer au budget global de 28,6 ha. En valeur, les recettes générées par les ventes et emphytéoses de terrains sont inférieures de près de 4.270.000 EUR. Le pourcentage de marge brute (hors coûts internes et de personnel) est également inférieur au budget. Enfin, la marge en valeur représente un impact négatif de plus de 2,9 millions d'EUR.
- Les revenus des locations et redevances de bâtiments sont globalement en baisse de 39 191 EUR par rapport à la situation projetée alors que l'occupation de salles présentent un impact négatif de 10.000 EUR, conséquence de la décision de suspendre leur location suite aux mesures COVID.
- Les prestations de services et la production immobilisées sont de 200.728 EUR inférieures au budget. Cet élément s'explique notamment par la décision des Instances de SPI d'affecter du personnel pour venir en aide aux Communes sinistrées suite aux inondations de juillet 2021 ou encore en raison d'un glissement du personnel sur des projets subsidiés (avec remboursement de la charge salariale) plutôt qu'au travers de facturations.
- Les autres produits d'exploitation (hors cotisations de fonctionnement) sont moindres que les budgets annoncés de 330 000 EUR. Il s'agit de principalement d'un décalage dans la mise en œuvre du projet Bornes, Zelda, Hydrogen Booster ou encore une utilisation de l'enveloppe de subsides inondations qui s'intensifiera en 2023.

- globalement, une économie de 272 417 EUR peut être constatée sur les frais généraux budgétés. Cette diminution de charges est la résultante de frais non engagés sur différents projets, de frais de sous-traitance moindres contrebalancés par une augmentation des coûts d'énergie et un appel plus important à de l'intérim lié au projet Bornes, à des absences de longue durée ou encore congé de maternité.
- les frais de personnel sont inférieurs de 490.000 EUR par rapport au budget et sont la conséquence d'engagements planifiés dont la mise en œuvre s'est réalisée plus tardivement. En 2022, SPI comptait en moyenne 99,99 ETP contre 94,39 ETP en 2021.
- enfin, les autres produits d'exploitation reprenant des charges de fonctionnement bâtiment accusent une augmentation de plus de 790.000 EUR dont une partie (163.000 EUR) ont pu être rechargées aux entreprises. Ces augmentations sont essentiellement situées au niveau des coûts énergétiques des centres de service et espaces entreprises ainsi que des entretiens des abords

### C. Capital et réserves

Au 31 décembre 2022, les apports hors capital s'établissent à 42.181.850 EUR contre 40.744.200 EUR en 2021.

En 2022, l'augmentation de capital est justifiée par la libération par la Province de Liège du montant de 1 437.600 EUR.

Les réserves totalisent 28.413.183 EUR au 31 décembre 2022 contre 28.585.756 EUR au 31 décembre 2021

La société dispose de fonds propres pour une valeur de 183.451.327 EUR soit 53,05 % du total du bilan contre 54,52 % à la fin de l'année précédente. Sans tenir compte des dettes SOWAFINAL qui sont prises en charge par la Région Wallonne, le ratio de solvabilité s'établit à 74 %.

### D. Bilan

Le total du bilan s'élève à 345.792.566 EUR au 31 décembre 2022 contre 333 298.626 EUR pour l'exercice précédent.

ACTIF	2022	2021	2020
Immobilisations incorporelles	976.495	209.648	202.623
Immobilisations corporelles	151.630.034	146.149.319	140.571 751
Immobilisations financières	5.463.769	5.644.688	5 280.407

Créances à plus d'un an	94.874.600	80.670.365	77.815.335
Stocks et commandes en cours d'exécution	38.186.170	38.468.239	41.613.858
Créances à un an au plus	28.989.314	29.281.510	28.367.001
Placements de trésorerie	8.252.567	13.353.645	23.629.716
Valeurs disponibles	15.728.973	18.365.473	7.881.972
Comptes de régularisation	1.690.644	1.155.739	2.609.082
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>345.792.566</b>	<b>333.298.626</b>	<b>327.971.745</b>

<b>PASSIF</b>	<b>2021</b>	<b>2021</b>	<b>2020</b>
Fonds propres	183.451.328	181.751.170	162.340.402
Provisions et impôts différés	1.382.764	1.740.507	1.580.306
Dettes	160.958.474	149.806.949	164.051.037
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>345.792.566</b>	<b>333.298.626</b>	<b>327.971.745</b>

## **E. Structure de l'organisation**

L'actionnariat de la SPI est composé pour 93,29 % de capitaux souscrits par la Province de Liège, pour 6,46 % par l'ensemble des communes de la province de Liège et pour 0,25 % par d'autres institutions publiques.

## **F. Plan financier pluriannuel et lignes de développement**

Le 17 décembre 2019, l'Assemblée générale ordinaire approuvait le plan stratégique pour les années 2020 à 2022.

Ce plan stratégique se structurait par les 5 axes suivants :

- 1 Développer des solutions d'implantation qui répondent aux besoins des entreprises, en cohérence avec les mutations économiques et environnementales.
- 2 Développer des solutions de services innovantes et attractives pour les entreprises.
- 3 Devenir le principal partenaire prospectif et opérationnel pour les associés.
- 4 Entrer en transition, vers un modèle d'économie circulaire, qui vise à recycler le territoire.
5. Devenir une organisation agile, attractive, innovante.

De ce plan stratégique, découlaient les budgets suivants représentant le résultat projeté de l'année concernée :

	2020	2021	2022	TOTAL
BUDGETS MISSIONS CLASSIQUES	795.344	-553.079	459.152	701.417
BUDGETS ACTIONS PLAN STRATEGIC	-1.284.250	-1.054.838	-542.605	-2.881.693
<b>CUMUL DES BUDGETS</b>	<b>-488.906</b>	<b>-1.607.917</b>	<b>-83.454</b>	<b>-2.180.277</b>
<b>BUDGETS REVISES*</b>		<b>-687.538</b>	<b>-349.274</b>	
RESULTATS AVANT IMPOTS	1.518.842	2.203.631	-2.500.225	1.222.248

\*Au-delà de l'exercice budgétaire triennal du plan stratégique, les services SPI élaborent un budget annuel révisé et validé par le Conseil d'Administration au début de chaque exercice.

Lors de l'approbation du Plan stratégique 2020-2022, la projection des résultats globaux faisait apparaître une perte cumulée de 2.180.277 EUR.

Les résultats pour les deux premières années (2020 et 2021) étaient plus favorables que ceux initialement envisagés, en raison principalement de produits de mise à disposition de terrains plus élevés (+11 ha pour une marge complémentaire de 500.000 EUR)

Les autres éléments impactant favorablement le résultat étaient des charges de personnel moins conséquentes de l'ordre de 3,6 Mios d'EUR (effet COVID pour la mise en œuvre d'engagements et diminution de la cotisation de responsabilisation), tout comme des frais généraux fortement diminués ou encore une récupération d'une partie de la TVA sur le site du Val Benoit.

L'année 2022 présente un impact plus déficitaire que le budget révisé, notamment en raison d'un chiffre d'affaires de mise à disposition de terrains largement en dessous des prévisions, de subsides liés à des projets ayant subis des décalages temporels dans leur mise en œuvre et des charges d'énergie en forte hausse dans les Espaces Entreprises et Centres de services. Malgré 5 indexations de 2 %, les frais de personnel sont inférieurs au budget tout comme les frais généraux.

Pour l'année 2022, les interventions des communes et de la Province de Liège sont conformes aux paragraphes suivants de l'article 21 des statuts soit :

*« Le Conseil d'Administration fixe chaque année, au plus tard dans le mois d'octobre précédant l'exercice, le montant de la cotisation exigée des communes membres et de la Province à titre de contribution aux frais de fonctionnement de la société. L'absence de décision entraîne d'office l'application du taux en vigueur durant l'exercice précédent. La quote-part de chaque commune est déterminée sur base du nombre d'habitants au trente et un décembre de l'année qui précède l'exercice auquel la cotisation se rapporte.*

*En aucun cas, la cotisation des communes ne peut dépasser NONANTE SEPT CENTS (0,97 euros)*

*par habitant, montant à indexer sur base de l'index des prix de détail publié par le SPF Economie, PME, Classes Moyennes pour le mois d'août deux mille six*

*Les communes membres inscrivent chaque année à leur budget le montant fixé par le Conseil d'Administration*

*La cotisation de la Province est au moins équivalente à celle des Communes. En, outre, chaque année, la Province participera à l'augmentation du capital pour un montant au moins égal à sa cotisation. Le cas échéant, la Province peut anticiper cette obligation en souscrivant d'avance les augmentations du capital dues pour les années suivantes ; dans ce cas, les montants seront calculés sur la base des circonstances prévalant durant l'année de l'anticipation. »*

## **G. Organigramme fonctionnel**

Voir annexe

## **H. Risques et incertitudes auxquels la société est confrontée**

Conformément à l'article 36 du Code des sociétés et Associations, le Conseil d'Administration a procédé à l'évaluation des risques et incertitudes auxquels la société est confrontée. Selon cette évaluation, il n'existe pas d'incertitudes ou risques particuliers mis à part les risques inhérents directement à son activité. Les principes de prudence ont été appliqués et les provisions nécessaires à assurer une image fidèle ont été comptabilisées à fin 2022.

### **II. DONNÉES IMPORTANTES SURVENUES APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Néant

### **III. INDICATION DES CIRCONSTANCES SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE NOTABLE SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA SOCIÉTÉ**

Néant

### **IV. INDICATIONS RELATIVES AUX ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Néant

### **V. INDICATIONS RELATIVES À L'EXISTENCE DE SUCCURSALES DE SOCIÉTÉ**

Sans objet

**VI. INDICATIONS EN CAS DE PERTE REPORTÉE OU DE PERTES DE L'EXERCICE  
PENDANT DEUX EXERCICES SUCCESSIFS**

Sans objet

**VII. AUTRES INFORMATIONS QUI DOIVENT ÊTRE INSÉRÉES EN VERTU DU  
CODE DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Néant

**VIII. UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

L'intercommunale n'a pas pour politique de recourir à l'usage d'instruments financiers particuliers l'exposant à des risques financiers.

Liège, le 23 mai 2023.

ERIC HAUTPHENNE  
  
Président

**DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL**

**CHARGÉS DE RELATIONS  
CLIENTS PRIVÉS**  
Laurence SLANGEN

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTEUR GÉNÉRAL : CÉDRIC SWENNEN**  
Conseiller à la Direction générale : Damien ARNOULD  
Responsable Marketing Stratégique : Frédérique HOPPELER  
Chargé de relations publiques : Pierre CASTELAIN  
Attachées adjointes : Denise CHABOT – Muriel STEIMETZ

Gérante CITW : Nicole TASSIAUX

**ORGANIGRAMME**  
13/04/2023

**DIRECTION ORGANISATION : CATHERINE COLLETTE**  
CHEF DE SERVICE RH : INGRID KUBELIC

**Ressources Humaines**  
Coordinateur amélioration continue : Katia VISSE  
SIPPT : Anne DA COL  
Gestionnaire Formation : Françoise MUSTY  
Assistante administrative: Virginie HONHON

**Coordinatrice veille appels à projets**  
Aylin COLDU

**Référent transition durable**  
Maryse DEGRAEN

**Communication**  
Appui communication : Julie BUCHET  
Gestionnaire Image : Christine VILLERS

**Gestionnaire demandes entrantes**  
Sabine TOUSSAINT

**Accueil et organisation**  
Gestionnaires administratives accueil et réception  
Natalia BARTODZIEJ – Gulsun KIZILTAS

**DIRECTION FINANCES / JURIDIQUE : LAURENCE SIMON**

**Finances**  
Contrôleur de gestion : Stéphane DEGUELDRE  
Responsable financier : André ERNST  
Responsable financier adjoint : Sonia COLABELLA  
Contrôleur Qualité Comptable : Magali OOMS  
Comptables : Lisette JOLLY – Corinne JURDAN  
Gestionnaire administrative : Lisette MEUNIER  
Gestionnaire administratif : Loïc BROCHA

**Juridique**  
Juriste marchés publics et contentieux : Pierre RIPET  
Juriste : Bernard TIHON  
Juriste – DPO : Philippe PARTOUNE  
Juriste : Manon GRIGNET  
Coordinateur marchés publics : Sophie LEBURTON  
Gestionnaire marchés publics : Joëlle BURTON

**Instances**  
Gestionnaire Instances : Valérie GEELEN

**Payroll**  
Juriste Responsable de la gestion administrative du personnel: Aurélie RENERS  
Gestionnaire administrative Payroll : Anne DETHIER

**POLE IMPLANTATIONS ET SERVICES**  
DIRECTEUR ADJOINT : FABIENNE LOISEAU  
CHEF DE SERVICE : CLAIRE DUMOULIN

**Park Managers**  
Pauline ARCHAMBEAU  
Olivier COPETTE  
Isabelle KRUYTS  
Xavier ORY  
Magali RIFFON

**Site Manager**  
Simon DETHIER

**Stock Manager**  
Nicolas GAMBETTE

**Animateur Communauté Val Benoit**  
Sacha MUNAUT

**Coordinateur de projets de services Bas Carbone**  
Thierry BODSON

**Coordinateur de projets de services dans les PAE**  
Pascal CAVELIER

**Coordinateur ventes**  
Danielle PREGARDIEN  
Coordinateur adjoint actes et service après-vente  
Gisèle HANNECART

**Cartographe intégrateur de données - géomètre**  
Alex SCOHIER

**Gestionnaire archivage cartographie**  
Claude VANDEREYKEN

**Gestionnaires administratives**  
Audrey BOURGEOIS  
Nancy KERFF  
Nancy ORBAN  
Auréli WERNIMONT

**POLE DÉVELOPPEMENT IMMOBILIER**  
DIRECTEUR ADJOINT : SOPHIE DE CLÉRCQ  
CHEF DE SERVICE : MONIQUE JADIN

**Projets**  
Coordinateurs de projets  
Florence BREVERS  
Sophie COMBLIN  
Anne DA COL  
Valériane D'ORIO  
Anne DEHOUX  
Julien GERMAY  
Lydia GUISSSET  
Fabienne HENNEQUIN  
Anouk HERBIET  
Jérémy HULS  
Mathilde JACQUES

Julien LENTZ  
Christophe LECLERCQ  
Virginie LEJEUNE  
Sophie OHMER  
Vincent PECHEUX  
Charlotte PIERSON  
Bernard REUL  
Laurence SIMON  
Michel TILLMANN  
Eric VIDAL

**Patrimoine**  
Responsables de patrimoine  
Anne-Laurence BISSCHOPS  
Denis JOSSE  
Lionel LEMAÎTRE  
Gestionnaire technique  
Christophe KEYEN  
Ouvrier du patrimoine  
Jérôme GERLAC

**Gestionnaires administratives**  
Charline DUBOIS  
Christelle COLLINET  
Danuta KESCH  
Séverine LEKEU  
Sandrine LEMANS  
Anne MARTINI  
Anne SWAAB

**Assistante administrative**  
Rita NAZARIO

**POLE INFORMATIQUE**

**Informatique**  
Responsable du système d'informations  
Marc BROCHA  
Chef de projet IT  
Thierry MEESEN  
Responsable parc informatique, technique et helpdesk  
Xavier LEMMENS  
Architecte d'intégration  
Simon MARTIN

**Gestionnaire administrative**  
Carine WASTERLAIN

**POLE ETUDES ET DATA**  
DIRECTEUR ADJOINT AD INTERIM: FRÉDÉRIC LENOIR

**SMART Référent**  
Fabienne ROBERTI

**Animateurs collectivités**  
Pierre-Yves DEBLIQUY  
Benjamin SERVAIS

**Etudes**  
Analystes  
Benoît COLLET  
Perrine DETHIER  
Véronique DEVALERIOLA  
Céline GOFFIN  
Nathalie GYSELINX  
Thomas LORQUET  
Vincent MARINELLI

**Analyste adjointe**  
Françoise LAMBERT

**Gestionnaire administrative**  
Carine WASTERLAIN

**Assistante administrative**  
Carine CLAESEN

**RAPPORT DES COMMISSAIRES**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA  
SPI POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022**

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de la SPI (la « Société »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur les comptes annuels ainsi que les autres obligations légales et réglementaires. Le tout constitue un ensemble et est inséparable.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale du 29 juin 2021, conformément à la proposition de l'organe d'administration. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31/12/2023. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de la SPI durant 5 exercices consécutifs.

### **Rapport sur les comptes annuels**

#### ***Opinion sans réserve***

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de la Société, comprenant le bilan au 31 décembre 2022, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à 345.792.566 € et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 2.445.853 €.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Société au 31 décembre 2022, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

#### ***Fondement de l'opinion sans réserve***

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) telles qu'applicables en Belgique. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

Nous avons obtenu de l'organe d'administration et des préposés de la Société, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



### ***Responsabilités de l'organe d'administration relatives à l'établissement des comptes annuels***

L'organe d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe d'administration d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe d'administration a l'intention de mettre la Société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

### ***Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels***

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Lors de l'exécution de notre contrôle, nous respectons le cadre légal, réglementaire et normatif qui s'applique à l'audit des comptes annuels en Belgique. L'étendue du contrôle légal des comptes ne comprend pas d'assurance quant à la viabilité future de la Société ni quant à l'efficacité ou l'efficacités avec laquelle l'organe d'administration a mené ou mènera les affaires de la Société. Nos responsabilités relatives à l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation sont décrites ci-après.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Société ;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe d'administration, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier ;
- nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire la Société à cesser son exploitation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe d'administration notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

## **Autres obligations légales et réglementaires**

### ***Responsabilités de l'organe d'administration***

L'organe d'administration est responsable de la préparation et du contenu du rapport de gestion, des documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité ainsi que du respect du Code des sociétés et des associations et des statuts de la Société.

### ***Responsabilités du commissaire***

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire (version révisée 2020) aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de vérifier, dans leurs aspects significatifs, le rapport de gestion, certains documents à déposer conformément aux dispositions légales et réglementaires, et le respect de certaines dispositions du Code des sociétés et des associations et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

### ***Aspects relatifs au rapport de gestion***

À l'issue des vérifications spécifiques sur le rapport de gestion, nous sommes d'avis que celui-ci concorde avec les comptes annuels pour le même exercice et a été établi conformément aux articles 3:5 et 3:6 du Code des sociétés et des associations.



Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nous devons également apprécier, en particulier sur la base de notre connaissance acquise lors de l'audit, si le rapport de gestion comporte une anomalie significative, à savoir une information incorrectement formulée ou autrement trompeuse. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'anomalie significative à vous communiquer.

#### ***Mention relative au bilan social***

Le bilan social, à déposer à la Banque nationale de Belgique conformément à l'article 3:12, § 1<sup>er</sup>, 8<sup>o</sup> du Code des sociétés et des associations, traite, tant au niveau de la forme qu'au niveau du contenu, des mentions requises par ce Code, en ce compris celles concernant l'information relative aux salaires et aux formations, et ne comprend pas d'incohérences significatives par rapport aux informations dont nous disposons dans le cadre de notre mission.

#### ***Mention relative à l'indépendance***

Notre cabinet de révision n'a pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et est resté indépendant vis-à-vis de la Société au cours de notre mandat.

#### ***Autres mentions***

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés et des associations ;
- La répartition des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 24 mai 2023

SRL 3R, LEBOUTTE & CO  
Commissaire  
Représentée par

Hélène REUCHAMPS  
Réviseur d'entreprises

Hélène  
Reuchamps  
(Signature)  Signature numérique  
de Hélène Reuchamps  
(Signature)  
Date : 2023.05.24  
11:54:02 +02'00'

Stéphan RATY  
Réviseur d'entreprises

Stéphan Raty  
(Authenticati  
on)  Signature numérique  
de Stéphan Raty  
(Authentication)  
Date : 2023.05.24  
13:29:08 +02'00'

**BILAN SOCIAL**

Numéros des commissions paritaires dont dépend la société:

CP002

**ETAT DES PERSONNES OCCUPÉES****TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL****Au cours de l'exercice****Nombre moyen de travailleurs**

	Codes	Total	1. Hommes	2. Femmes
Temps plein	1001	78,6	32,2	46,4
Temps partiel	1002	29,3	8	21,3
Total en équivalents temps plein (ETP)	1003	100	38,1	61,9

**Nombre d'heures effectivement prestées**

Temps plein	1011	148.350	61.324	87.026
Temps partiel	1012	42.036	11.727	30.309
Total	1013	190.386	73.051	117.335

**Frais de personnel**

Temps plein	1021	8.361.504	3.585.217	4.776.287
Temps partiel	1022	2.589.452	759.166	1.830.286
Total	1023	10.950.956	4.344.383	6.606.573

**Montant des avantages accordés en sus du salaire**

	1033			
--	------	--	--	--

**Au cours de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs en ETP

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

	Codes	P. Total	1P. Hommes	2P. Femmes
Nombre moyen de travailleurs en ETP	1003	94,4	35,5	58,9
Nombre d'heures effectivement prestées	1013	184.287	68.035	116.252
Frais de personnel	1023	9.742.144	3.707.721	6.034.423
Montant des avantages accordés en sus du salaire	1033			

**TRAVAILLEURS POUR LESQUELS LA SOCIÉTÉ A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL (suite)**

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
<b>A la date de clôture de l'exercice</b>				
<b>Nombre de travailleurs</b>	105	80	29	100,9
<b>Par type de contrat de travail</b>				
Contrat à durée indéterminée	110	79	29	99,9
Contrat à durée déterminée	111	1		1
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
<b>Par sexe et niveau d'études</b>				
Hommes	120	32	8	38
de niveau primaire	1200	32	8	38
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202			
de niveau universitaire	1203			
Femmes	121	48	21	62,9
de niveau primaire	1210	48	21	62,9
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212			
de niveau universitaire	1213			
<b>Par catégorie professionnelle</b>				
Personnel de direction	130			
Employés	134	80	29	100,9
Ouvriers	132			
Autres	133			

**PERSONNEL INTÉRIMAIRE ET PERSONNES MISES À LA DISPOSITION DE LA SOCIÉTÉ**

	Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de la société
<b>Au cours de l'exercice</b>			
Nombre moyen de personnes occupées	150	2,5	
Nombre d'heures effectivement prestées	151	4.769	
Frais pour la société	152	268.446	

**TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**

**ENTRÉES**

**Nombre de travailleurs pour lesquels la société a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	7		7
210	6		6
211	1		1
212			
213			

**SORTIES**

**Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice**

**Par type de contrat de travail**

- Contrat à durée indéterminée
- Contrat à durée déterminée
- Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
- Contrat de remplacement

**Par motif de fin de contrat**

- Pension
- Chômage avec complément d'entreprise
- Licenciement
- Autre motif
- Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de la société comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305	4	1	4,8
310	4	1	4,8
311			
312			
313			
340		1	0,8
341			
342			
343	4		4
350			

## RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société  
     dont coût brut directement lié aux formations  
     dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs  
     dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

**Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés  
 Nombre d'heures de formation suivies  
 Coût net pour la société

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	29	5811	43
5802	544	5812	808
5803	31.641	5813	38.123
58031	31.641	58131	38.123
58032		58132	
58033		58133	
5821		5831	
5822		5832	
5823		5833	
5841		5851	
5842		5852	
5843		5853	

**RAPPORT DE RÉMUNÉRATION**

pour les sociétés dans lesquelles les pouvoirs publics ou une ou plusieurs personnes morales de droit public exercent un contrôle (article 3:12, §1, 9° du Code des sociétés et des associations)

## Rapport de rémunération 2022 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

*Informations relatives aux mandats et à la rémunération*

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Rémunération brute annuelle totale</b>
HAUTPHENNE Eric	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	30.782,49
FIRQUET Katty	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	23.086,86
BAUMGARTEN Werner	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	0
BENVEGNA Grégory	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.151,20
CLOSE Jean-François	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.210,35
COLOMBINI Déborah	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	2.453,40
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.133,33
DESIRONT Pascale	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.867,61
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.719,72
FABRIS Gianni	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	5.893,20

FORET Gilles	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	486,63
GAILLARD Sandrina	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.071,25
GANSER Romain	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	5.445,36
GELDOF Julie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.177,50
GILLARD Luc	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	226,43
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.215,14
LANDAUER Nathalie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.391,06
LEBEAU Caroline	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	0
MEURENS J.C.	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.065,40
NYSSSEN Didier	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	2.074,03
VANDEBURIE Julien	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.900,17
	<b>Total général</b>	<b>91.351,13</b>

**AUTRES DOCUMENTS**

(à spécifier par la société)

**Liste des adjudicataires de marchés de travaux, de fournitures ou de services pour lesquels  
sont applicables toutes les dispositions obligatoires du cahier général des charges pour l'année  
2022**

<b><u>NOM SOCIETE</u></b>	<b><u>MODE DE PASSATION DES MARCHES</u></b>
<b>ARCADIS-BIEMAR</b>	Marché de services
<b>APAX law</b>	Maeché de services
<b>APRUZZESE</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>BDO</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>BDO DIGITAL</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>BERNARD CONSTRUCTION</b>	Adjudication ouverte
<b>CALDERONE VINCENZO</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>CHENE</b>	Adjudication ouverte
<b>COLAS</b>	Adjudication ouverte
<b>EDEN STAR</b>	Adjudication ouverte
<b>ELEGIS</b>	Adjudication ouverte
<b>ELOY TRAVAUX</b>	Adjudication ouverte
<b>EQUANS</b>	Adjudication ouverte
<b>EUROBAT</b>	Procédure négociée sans publicité+Adjudication ouverte
<b>Garage HENRI</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>GEHLEN</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>GERARD LEMAIRE ET ASSOCIES</b>	Marché de services
<b>GESTANET</b>	Adjudication ouverte
<b>LACASSE MONFORT</b>	Adjudication ouverte
<b>LEGAL SIDE</b>	Adjudication ouverte
<b>MCH services</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>RANDSTAD</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>SOLVUS</b>	Adjudication ouverte
<b>TOITURE JACOBS</b>	Procédure négociée sans publicité
<b>TPF UTILITIES</b>	Adjudication ouverte
<b>TRAGECO</b>	Adjudication ouverte
<b>VRANCKEN</b>	Adjudication ouverte

## Résultats 2022-Secteur Assainissement

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	34.570,36	
61331110	Voitures -Remboursement	61,53	
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	15.470,14	
70210000	Prestations de services		11 267,88
70990000	Travaux pour compte de tiers		4.263,79
74010000	Contribution SPI		34.570,36
	<b>TOTAL</b>	<b>50.102,03</b>	<b>50.102,03</b>

### Liste des projets repris sous secteur Assainissement

Beyne-Heusay - Alvi  
 Chaudfontaine - La Roche  
 Herstal - Clawennes  
 Herstal - ACEC  
 Stoumont - général commune  
 Verviers - City Station

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI.

## Résultats 2022-Secteur Communes

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	89.508,08	
61230100	Frais photocopies	261,90	
61321100	Honoraires experts	6 449,30	
61321300	Honoraires interprètes	4 905,53	
61331100	Voiture location/renting	16,90	
61331110	Voitures-remboursements	3 067,17	
61430000	Conférence	36,00	
63410000	Reprise réd val sur créances		25 524,12
64300000	Prestations refacturées aux secteurs	586 670,33	
70210000	Prestations de services		427 309,16
70990000	Travaux pour compte de tiers		89 508,08
74010000	Contribution SPI		148 573,85
	<b>TOTAL</b>	<b>690.915,21</b>	<b>690.915,21</b>

### Liste des projets repris sous secteur Commune

Amay - Ecole de Jehay	Liège - Hall des Foires
Amay - nv bâtiment CPAS-Commune-Police	Liège - IGL rénovation Palais Congrès
Awans - Cyclable	Liège - Foncière Liégeoise- Ateliers centraux Seraing
Aywaille - Inondations	Liège - Palais des Congrès
Baelen - Hall sportif	Liège - Parking + abords Palais des Congrès
Burdinale - Ferme Grosse Tour	Liège - Sorasi - projets divers
Chaufontaine - RCA	Liège - Complexe TONNE site LEMAN
CHR Mission Vision Valeur	Liège - Val Benoît Centrale thermoélectrique
Dison - Résidence sevices	Lontzen - Ecole Herbesthal
Eupen - Bâtiment administratif Fami	Malmedy - Plan communal mobilité
Eupen - Crèche	Neupré - Transformation ADM
Eupen - Revital Urbaine Hillstrasse	Oupeye - Zone de police Basse-Meuse
Eupen - CPAS	Pepinster - Inondations
Eupen - CPAS MRS	Plombières - MITM
Eupen - CPAS rénovation	Raeren - Ecole Lichtenbush et Raeren
Ferrières - Ecole	Sopatrium
Geer - Salle Polyvalente	ECETIA - Seraing piste Indoor Athletisme
Geer -complexe sportif	Stavelot - Centre culturel
Herve - CPAS de Herve	Verviers CPAS
Herve - CPAS MRS	Verviers St Joseph CPAS
Herve - revitalisation urbaine	Zone de Police Eifel
Huy - Création Cité Administrative	
Huy - Transformation bureaux	
Kelmis - OWOB rénovation énergie logements sociaux	
Liège - CITW Pôle Uliège	
Liège - Corridor vélos	
Liège - Ecole Charlemagne - Aménagement Combles	
Liège - Ecole Charlemagne - Extension bâtiment	
Liège - Country hall mission Ecetia	

Les résultats détaillés par projet sont disponibles au service comptabilité de la SPI

## Résultats 2022 - Secteur Burdinale

Comptes	Intitulés	Charges	Produits
60220000	Travaux études	6.980,00	
61310000	Assurances diverses	2 326,19	
63020000	Dotation aux amortissements	105.056,58	
64811400	Abords entretien	5.493,40	
70990000	Travaux pour compte de tiers		6.980,00
74640000	Récup sur base conv. secteurs		15 457,36
75300000	Subsides en capital+intérêts		105.056,58
		119 856,17	127.493,94

<i>Solde créditeur</i>	
------------------------	--

	-7.637,77
--	-----------

## RAPPORT DE REMUNERATION

### Informations générales relatives à l'institution

<b>Numéro d'identification (BCE)</b>	0204.259.135
<b>Type d'institution</b>	Intercommunale
<b>Nom de l'institution</b>	SPI
<b>Période de reporting</b>	2022

	Nombre de réunions
<b>Assemblée générale</b>	1 (report de l'AG de fin d'année au 31/01/2023)
<b>Conseil d'administration</b>	9
<b>Bureau exécutif</b>	16
<b>Comité de rémunération</b>	2
<b>Comité d'Audit<sup>3</sup></b>	2
<b>Comité de secteur #1<sup>4</sup></b>	Néant
<b>Nombre de réunions du Comité de secteur #...</b>	Néant
...	x

<sup>3</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité d'audit

<sup>4</sup> Indiquer néant s'il n'existe pas de comité de secteur

### Membres du Conseil d'administration

Fonction <sup>5</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>7</sup>	Détail de la rémunération et des avantages <sup>8</sup>	Justification de la rémunération si autre qu'un jeton	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle	Pourcentage de participation aux réunions
Président	HAUTPHENNE Eric	30.782,49	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décisions de l'AGO du 17 décembre 2019	Néant	100% (séances Bureau Exécutif)  89% (séances Conseil d'Administration)
Vice-présidente	FIRQUET Katy	23.086,86	Indemnité annuelle payée mensuellement	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décisions de l'AGO 17 décembre 2019	Néant	100% (séances Bureau Exécutif)  89% (séances Conseil d'Administration)
Administrateur	BAUMGARTEN Werner	0	Remboursement frais de déplacement : 0	Code de la démocratie	Néant	0%

<sup>5</sup> Indiquer la fonction la plus élevée de l'administrateur, celles-ci étant : président, vice-président, administrateur chargé de fonctions spécifiques (membre du bureau exécutif, du comité d'audit ou d'un comité de secteur) ou administrateur.

<sup>7</sup> La rémunération comprend les avantages en nature. La rémunération comprend, le cas échéant, le montant total des jetons de présence perçus. Les rémunérations sont limitées aux plafonds applicables en matière de rétribution et d'avantages en nature dans le cadre de l'exercice des mandats dérivés, conformément à l'article L5311-1, § 1 du Code.

<sup>8</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle et des avantages (indemnité annuelle ou montant de jetons de présence par fonction, autres avantages éventuels). L'avantage en nature est défini comme tout avantage généralement quelconque qui ne se traduit pas par le versement d'une somme et qui est consenti en contrepartie de l'exercice du mandat. Le montant des avantages en nature dont bénéficient les titulaires d'un mandat dérivé est calculé sur base des règles appliquées par l'administration fiscale en matière d'impôts sur les revenus (article L5311-2, § 1<sup>er</sup>).

Membre du Conseil d'Administration			Jetons de présences : 0	locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	BENVEGNA Grégory	2.151,20	Remboursement frais de déplacement : 39,40  Jetons de présences :  1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43 = 226,43 2 jetons à € 230,95 = 461,90  1 jeton à € 235,56 = 235,56  3 jetons à € 240,28 = 720,84  1 jeton à € 245,09 = 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%

Administrateur Membre du Comité de rémunération	BENVEGNA Grégory	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	CLOSE Jean-François	2.210,35	Remboursement frais de déplacement : 98,55  Jetons de présences :  1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43 2 jetons à € 230,95= 461,90  1 jeton à € 235,56= 235,56  3 jetons à € 240,28= 720,84  1 jeton à € 245,09= 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%

Administrateur Membre du Conseil d'Administration	COLOMBINI Déborah (Depuis le 17/05/2022)	984,76	Remboursement frais de déplacement : 32,88  Jetons de présences : 0 jeton à € 221,98 = 0 0 jeton à € 226,43= 0 1 jeton à € 230,95= 230,95  1 jeton à € 235,56= 235,56  1 jeton à € 240,28= 240,28  1 jeton à € 245,09= 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	83%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	COLOMBINI Déborah (Depuis le 17/05/2022)	1.468,64	Remboursement frais de déplacement : 40,92  Jetons de présences : 0 jeton à € 221,98 = 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	60%

			0 jeton à € 226,43= 0 1 jeton à € 230,95= 230,95  2 jetons à € 235,56= 471,12  2 jetons à € 240,28= 480,56  1 jeton à € 245,09= 245,09			
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	DELCOURT René	2.133,33	Remboursement frais de déplacement : 247,96  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 0 jeton à € 226,43= 0 2 jetons à € 230,95= 461,90  1 jeton à € 235,56= 235,56  3 jetons à € 240,28= 720,84	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	89%

			1 jeton à € 245,09= 245,09			
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	DESIRONT Pascale	1.867,61	Remboursement frais de déplacement : 236,46  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43 2 jetons à € 230,95= 461,90  0 jeton à € 235,56= 0  3 jetons à € 240,28= 720,84  0 jeton à € 245,09= 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	78%
Administrateur Membre du Comité de rémunération	DESIRONT Pascale	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311		0%

				Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	ERNST Serge	1.719,72	Remboursement frais de déplacement : 74,43  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43 1 jeton à € 230,95= 230,95  0 jeton à € 235,56= 0  3 jetons à € 240,28= 720,84  1 jeton à € 245,09= 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	78%
Administrateur Membre du Comité d'Audit	ERNST Serge	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311		50%

				Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	FABRIS Gianni	1.986,14	Remboursement frais de déplacement : 114,62  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43 2 jetons à € 230,95= 461,90  1 jeton à € 235,56= 235,56  2 jetons à € 240,28= 480,56  1 jeton à € 245,09= 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	FABRIS Gianni	3.907,06	Remboursement frais de déplacement : 164,29  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

			4 jetons à € 226,43= 905,72 2 jetons à € 230,95= 461,90  3 jetons à € 235,56= 706,68  5 jetons à € 240,28= 1.201,40  1 jeton à € 245,09= 245,09	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	FORET Gilles	486,63	Remboursement frais de déplacement : 1,26  Jetons de présences : 0 jeton à € 221,98 = 0 0 jeton à € 226,43= 0 0 jeton à € 230,95= 0  0 jeton à € 235,56= 0  1 jeton à € 240,28= 240,28	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	22%

			1 jeton à € 245,09= 245,09			
Administrateur Membre du Comité de rémunération	FORET Gilles	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	50%
Membre du Conseil d'Administration	GAILLARD Sandrina (Depuis le 17/05/2022)	1.071,25	Remboursement frais de déplacement : 119,46  Jetons de présences : 0 jeton à € 221,98 = 0 0 jeton à € 226,43= 0 1 jeton à € 230,95= 230,95  0 jeton à € 235,56= 0  3 jetons à € 240,28= 720,84	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	67%

			0 jeton à € 245,09= 0			
Membre du Conseil d'Administration	GANSER Romain	2.100,74	Remboursement frais de déplacement : 229,22  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43 2 jetons à € 230,95= 461,90  1 jeton à € 235,56= 235,56  2 jetons à € 240,28= 480,56  1 jeton à € 245,09= 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GANSER Romain	3.344,62	Remboursement frais de déplacement : 294,99  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	81%

			<p>2 jetons à € 226,43= 452,86</p> <p>2 jetons à € 230,95= 461,90</p> <p>3 jetons à € 235,56= 706,68</p> <p>4 jetons à € 240,28= 961,12</p> <p>1 jeton à € 245,09= 245,09</p>	Décision AGO du 17 décembre 2019		
Membre du Conseil d'Administration	GELDOF Julie	2.177,5	<p>Remboursement frais de déplacement : 65,7</p> <p>Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98</p> <p>1 jeton à € 226,43= 226,43</p> <p>2 jetons à € 230,95= 461,90</p> <p>1 jeton à € 235,56= 235,56</p> <p>3 jetons à € 240,28= 720,84</p>	<p>Code de la démocratie locale, Art. L.5311</p> <p>Décision AGO du 17 décembre 2019</p>	Néant	100%

			1 jeton à € 245,09= 245,09			
Membre du Conseil d'Administration	GILLARD Luc (Jusqu'au 31/03/2022)	0	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%
Administrateur Membre du Bureau Exécutif	GILLARD Luc (Jusqu'au 31/03/2022)	226,43	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences : 0 jeton à € 221,98 = 0 1 jeton à € 226,43= 226,43 0 jetons à € 230,95= 0 0 jeton à € 235,56= 0 0 jeton à € 240,28= 0 0 jeton à € 245,09= 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	20%

Membre du Conseil d'Administration	GUCKEL Irwin	1.215,14	Remboursement frais de déplacement : 36,56  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 0 jeton à € 226,43= 0 1 jeton à € 230,95= 230,95  0 jeton à € 235,56= 0  2 jetons à € 240,28= 480,56  1 jeton à € 245,09= 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	56%
Membre du Conseil d'Administration	LANDAUER Nathalie	2.391,06	Remboursement frais de déplacement : 279,26  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%

			2 jetons à € 230,95= 461,90  1 jeton à € 235,56= 235,56  3 jetons à € 240,28= 720,84  1 jeton à € 245,09= 245,09			
Administrateur Membre du Comité d'Audit	LANDAUER Nathalie	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Membre du Conseil d'Administration	LEBEAU Caroline (Jusqu'au 23/02/2022)	0	Remboursement frais de déplacement : 0  Jetons de présences :0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	0%

Membre du Conseil d'Administration	MEURENS J.C.	2.065,4	Remboursement frais de déplacement : 184,55  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43 = 226,43 1 jeton à € 230,95 = 230,95  1 jeton à € 235,56 = 235,56  3 jetons à € 240,28 = 720,84  1 jeton à € 245,09 = 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	89%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération	MEURENS J.C.	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311	Néant	100%

				Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	NYSSSEN Didier	2.074,03	Remboursement frais de déplacement : 193,18  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43 1 jeton à € 230,95= 230,95  1 jeton à € 235,56= 235,56  3 jetons à € 240,28= 720,84  1 jeton à € 245,09= 245,09	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	89%
Administrateur Membre du Comité de Rémunération	NYSSSEN Didier	0	Mandat gratuit	Code de la démocratie locale, Art. L.5311		100%

				Décision AGO du 17 décembre 2019		
Administrateur Membre du Comité d'Audit	NYSSSEN Didier	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
Administrateur Membre du Conseil d'Administration	VANDEBURIE Julien	1.900,17	Remboursement frais de déplacement : 28,65  Jetons de présences : 1 jeton à € 221,98 = 221,98 1 jeton à € 226,43= 226,43 2 jetons à € 230,95= 461,90 1 jeton à € 235,56= 235,56	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	89%

			2 jetons à € 240,28= 480,56			
			1 jeton à € 245,09= 245,09			
Administrateur Membre du Comité d'Audit	VANDEBURIE Julien	0 (Jeton versé pour le Conseil d' Administration ayant lieu le même jour)	Remboursement frais de déplacement : 0 Jetons de présences : 0	Code de la démocratie locale, Art. L.5311  Décision AGO du 17 décembre 2019	Néant	100%
<b>Total général</b>		<b>91.351,13</b>				

**NB : Annexer obligatoirement un relevé nominatif des membres de chaque organe de gestion et le taux de présence de chacun d'eux, par organe, sur la période de reporting.**

*Titulaires de fonction de direction*

Fonction <sup>9</sup>	Nom et Prénom	Rémunération annuelle brute <sup>11</sup>	Détail de la rémunération annuelle brute <sup>12</sup>	Liste des mandats dérivés liés à la fonction et rémunération éventuelle
Directeur Général	SWENNEN Cédric	<b>149.517,25</b>	Rémunération brute : 125.686,03 Assurance groupe : 19.704,42 Chèques repas : 1.372,28 Assurance hospitalisation : 652,26	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Asbl Région de Verviers – Secrétaire CA - non rémunéré</li> <li>- Basse Meuse Développement – parution au MB le 03/06/2021 – administrateur – non rémunéré</li> <li>- Creajob – administrateur – non rémunéré (à titre privé)</li> <li>- DU TIHANGE – administrateur du CA – non rémunéré</li> <li>- GIE CITW - Administrateur du CA – non rémunéré</li> <li>- GIE CITW+ - Membre du conseil de gestion - non rémunéré</li> <li>- GIE TRILOGIPOINT - Administrateur – non rémunéré(dissolution lors de la dernière AG)</li> <li>- GRE LIEGE – Membre du Comité exécutif - non rémunéré</li> <li>- LE GRAND LIEGE – Administrateur – non rémunéré</li> <li>- SORASI - Secrétaire du CA – non rémunéré</li> <li>- Wallonie Développement - Membre du conseil de Gestion - non rémunéré</li> </ul>
Directeur	COLLETTE Catherine	<b>124.600,98</b>	Rémunération brute : 111.106,10 Assurance groupe : 11.473,18 Chèques repas : 1.399,32 Assurance hospitalisation : 497,10	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Meuse Condroz Hesbaye - Administrateur - non rémunéré</li> <li>- GIE Intercites – secrétaire – non rémunéré</li> <li>- WfG – administrateur – non rémunéré</li> </ul>

<sup>9</sup> Indiquer la fonction occupée au sein de la structure, étant entendu que n'est visé que l'équipe de direction de cette dernière.

<sup>11</sup> Indiquer la rémunération totale annuelle brute indexée, comprenant toutes sommes en espèces et tous avantages évaluables en argent.

<sup>12</sup> Détailler les différentes composantes de la rémunération brute annuelle (sommes en espèces, autres avantages éventuels conformément aux règles reprises à l'annexe 4 au présent Code).

Directeur	SIMON Laurence	<b>101.265,35</b>	Rémunération brute : 87.821,15 Assurance groupe : 11.108,12 Chèques repas : 1.426,36 Assurance hospitalisation : 784,44	- ECETIA Finances - Administrateur – rémunéré à la structure SPI - LSP1 – Administrateur – non rémunéré
Directeur	TASSIAUX Nicole	<b>108.219,27</b>	Rémunération brute : 95.721,45 Assurance groupe : 10.137,78 Chèques repas : 1.521 Assurance hospitalisation : 839,04	Néant
Directeur adjoint	CASSOTTI Marilena	<b>36.936,23</b>	Rémunération brute : 27.714,65 Assurance groupe : 8.358,35 Chèques repas : 256,88 Assurance hospitalisation : 574,68	Néant
Directeur adjoint	DE CLERCK Sophie	<b>109.996,28</b>	Rémunération brute : 96.870,99 Assurance groupe : 10.518,09 Chèques repas : 1.433,12 Assurance hospitalisation : 1.048,80	Néant
Directeur adjoint	LOISEAU Fabienne	<b>110.560,74</b>	Rémunération brute : 96.383,55 Assurance groupe : 11.928,67 Chèques repas : 1.493,96 Assurance hospitalisation : 629,28	- LSP1 – Administrateur – non rémunéré
Directeur adjoint	LENOIR Frédéric	<b>101.319,46</b>	Rémunération brute : 93.752,24 Assurance groupe : 5.583,06 Chèques repas : 1.493,96 Assurance hospitalisation : 364,92	Néant
Chef de services	DUMOULIN Claire	<b>103.265,35</b>	Rémunération brute : 87.251,38 Assurance groupe : 13.812,77 Chèques repas : 1.446,64	Néant

			Assurance hospitalisation : 629,28	
Chef de services	JADIN Monique	<b>107.459,84</b>	Rémunération brute : 95.531,02 Assurance groupe : 9.538,14 Chèques repas : 1.426,36 Assurance hospitalisation : 839,04	Néant
Chef de services	KUBELIC INGRID	<b>90.937,61</b>	Rémunération brute : 81.857,06 Assurance groupe : 7.210,99 Chèques repas : 1.534,52 Assurance hospitalisation : 209,76	Néant
<b>Total rémunérations</b>		<b>1.144.078,36</b>		

*Plan de pension complémentaire du fonctionnaire dirigeant local (Biffer la mention inutile)*

- Le titulaire de la fonction dirigeante locale est-il couvert par une assurance groupe ? **Oui / Non**
- Si oui, s'agit-il d'un plan de pension à contribution définie conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ?  
**Oui / Non**
- Le pourcentage et les conditions de l'assurance groupe sont-ils identiquement applicables à l'ensemble du personnel contractuel conformément à l'annexe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ? **Oui / Non**
- Montant dont a bénéficié sur l'année le titulaire de la fonction dirigeante locale dans le cadre de l'assurance groupe ? 19.704,42  
\_\_\_\_\_

*Commentaires éventuels*

**Annexe au rapport de rémunération-ART. L.5311-1§10**

**Fiche récapitulative annuelle 2022 reprenant les montants versés au Président et Vice-Président et leur justification pour chaque mois**

	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>
	<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>
<b>HAUTPHENNE Eric Président</b>	2.536,50	2.587,35	2.587,35	2.639,05	1.319,53	2.691,76	2.691,76	2.691,76	2.745,61	2.745,61	2.745,61	2.800,60
	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 1 séance sur 2	Présent à 4 séances sur 4	Pas de séance	Pas de séance	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 2 séances sur 2	Présent à 3 séances sur 3	Présent à 2 séances sur 2

	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>	<b>Brut</b>
	<b>Janvier</b>	<b>Février</b>	<b>Mars</b>	<b>Avril</b>	<b>Mai</b>	<b>Juin</b>	<b>Juillet</b>	<b>Août</b>	<b>Septembre</b>	<b>Octobre</b>	<b>Novembre</b>	<b>Décembre</b>
<b>FIRQUET Katty (Vice-présidente)</b>	1.902,37 Présent à 2 séances sur 2	1.940,51 Présent à 2 séances sur 2	1.940,51 Présent à 3 séances sur 3	989,64 Présent à 1 séance sur 2	1.979,29 Présent à 2 séances sur 2	2.018,82 Présent à 4 séances sur 4	2.018,82 Pas de séance	2.018,82 Pas de séance	2.059,21 Présent à 3 séances sur 3	2.059,21 Présent à 2 séances sur 2	2.059,21 Présent à 3 séances sur 3	2.100,45 Présent à 2 séances sur 2

## **Rapport d'évaluation écrit portant sur la pertinence des rémunérations et tout autre éventuel avantage, pécuniaire ou non accordés aux membres des organes de gestion et aux fonctions de direction 2022 ainsi que sur la politique globale de la rémunération**

Considérant le nouveau texte de l'article L-1523-17 du CDLD, le Comité de rémunération doit procéder à un examen de la pertinence de rémunérations et avantages pour l'année 2022.

Examen de la pertinence des rémunérations :

- Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2022 liée à la fonction de Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Président d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Vice-Président du Conseil d'Administration : la rémunération pour 2022 liée à la fonction de Vice-Président du Conseil d'Administration a été fixée conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1, du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de Vice-Président d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Membres du Bureau Exécutif : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2022 liée à la fonction de membre du Bureau Exécutif ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-5, L-5311-1 du CDLD et en respectant les limites fixées par l'annexe dudit Code. Cette indemnité est proportionnée aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction de membre du Bureau Exécutif d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Administrateur : le montant des jetons de présence et d'indemnité kilométrique pour 2022 ont été fixés conformément aux articles L-1523-14, L-1523-17, L-1532-4, L-5311-1 du CDLD. Ces montants sont proportionnés aux responsabilités et à la charge de travail qui sont attachées à la fonction d'administrateur d'une intercommunale de la taille de SPI.
- Fonctions de direction : les rémunérations des agents de SPI, en ce compris les titulaires de fonctions de direction, sont fixées dans un barème intégré au statut pécuniaire et administratif et largement inspiré de celui applicable aux agents du Service Public de Wallonie. Ces rémunérations restent donc modérées ; à titre d'illustration, la rémunération du Directeur Général reste très largement en-deçà des limites qui sont imposées au titulaire de la fonction dirigeante locale par la nouvelle annexe 4 du CDLD. Ces rémunérations sont donc proportionnées à la charge de travail des fonctions de direction.

En conclusion, le Comité de Rémunération considère globalement que la politique de SPI en matière de fixation des indemnités de fonction attribuée aux membres de l'organe restreint de gestion, jetons de présence attribuée aux administrateurs et rémunérations des titulaires des fonctions de direction en 2022 est restée conforme aux dispositions légales applicable et proportionnée à la charge de travail.

## Rapport de rémunération 2022 – SPI

Ce rapport de rémunération a été rédigé conformément à l'art.3 :12 du Code des sociétés et des associations

*Informations relatives aux mandats et à la rémunération*

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Fonction</b>	<b>Rémunération brute annuelle totale</b>
HAUTPHENNE Eric	Président Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	30.782,49
FIRQUET Katty	Vice-Présidente Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	23.086,86
BAUMGARTEN Werner	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	0
BENVEGNA Grégory	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.151,20
CLOSE Jean-François	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.210,35
COLOMBINI Déborah	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	2.453,40
DELCOURT René	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.133,33
DESIRONT Pascale	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	1.867,61
ERNST Serge	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.719,72
FABRIS Gianni	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Bureau Exécutif	5.893,20

FORET Gilles	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	486,63
GAILLARD Sandrina	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.071,25
GANSER Romain	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	5.445,36
GELDOF Julie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	2.177,50
GILLARD Luc	Administrateur Membre du Bureau Exécutif Membre du Conseil d'Administration	226,43
GUCKEL Irwin	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	1.215,14
LANDAUER Nathalie	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	2.391,06
LEBEAU Caroline	Administrateur Membre du Conseil d'Administration	0
MEURENS J.C.	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération	2.065,40
NYSSSEN Didier	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité de Rémunération Membre du Comité d'Audit	2.074,03
VANDEBURIE Julien	Administrateur Membre du Conseil d'Administration Membre du Comité d'Audit	1.900,17
	<b>Total général</b>	<b>91.351,13</b>

## DETAIL DES PARTICIPATIONS DETENUES AU 31-12-2022 PAR LA SPI DANS D'AUTRES ORGANISMES

DU TIHANGE	100	50	5.000,00	100,00%
SORASI SA	200	248	49.600,00	40,00%
GIE TRILOGIPORT			10.000,00	33,33%
LSP1	3.675	100	367.500,00	49,00%
SWDE SCRL	204.973	25	5.124.325,00	0,46%
ECETIA FINANCES SCRL	239	409	97.751,00	0,92%
SIDECO SCRL	25	74,368	1.859,20	1,96%
Wallonie développement SCRL	5	1.000	5.000,00	50,00%
AIHM C/O IGRETEC	1	6,2	6,20	
URBEO COMMERCE SCRL	1	1.000	1.000,00	0,21%
NOVACITIS	50	100	5.000,00	0,96%
IMIO SCRL	1	3,71	3,71	
CERWAL	10.000	2	1.500,00	7,50%

Liège, le 23 mai 2023.